



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2024

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

2024



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation

© Ministère de la Culture, Paris, 2024

Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS)

Directrice de la publication : Amandine SCHREIBER

Haute fonctionnaire à la diversité, à l'égalité et à la prévention des discriminations : Agnès SAAL

Responsables de l'Observatoire égalité femmes-hommes : Ludovic BOURLES, Laure TURNER

Responsable de la publication : Inès CARTIER

Suivi des données : Ludovic BOURLES, Christine POISSONNET

Mission Diversité-Égalité-Prévention des discriminations : Emma DESLANDES, Camille CHAUSSAT

ISBN : 978-2-11-141040-4



Sommaire

Introduction	5
Analyse	6
Repères sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication	14
Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture	16
Postes de direction	17
Conseils d'administration	22
Commissions et instances consultatives	24
Emploi et rémunération	27
Jurys et concours	32
Secteur culturel et artistique	34
Postes de direction	35
Accès aux moyens de création et de production	39
Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias	45
Consécration artistique	54
Formation, éducation, emploi, rémunération	58
Table des tableaux	68

Introduction

L'Observatoire de l'égalité est reconnu comme un outil indispensable et précurseur en son genre au niveau européen et mondial. Cette douzième édition, comme les précédentes, permet de mesurer les progrès réalisés mais aussi les inégalités qui perdurent, et d'identifier les priorités d'action à mener, pour que les femmes accèdent aux mêmes opportunités, responsabilités, rémunérations et à la même reconnaissance que les hommes.

L'Observatoire réunit cette année plus de 700 indicateurs rassemblés dans plus de 90 tableaux sur la part des femmes au sein des institutions culturelles et dans l'ensemble des secteurs qui composent le champ culturel : patrimoine, création artistique, spectacle, cinéma, audiovisuel, livre, presse, médias. Leur présence aux postes de direction, leurs revenus, leur accès aux moyens de création et de production et à la formation professionnelle sont couverts pour une large partie du champ.

Coordonnée par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, avec l'appui de la mission Diversité-Égalité-Prévention des discriminations, cette édition profite des dispositifs d'observation des services déconcentrés du ministère de la Culture et de ses opérateurs, et résulte d'un vaste travail de collecte des données auprès de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective. Que l'ensemble des organismes sollicités soient ici remerciés de contribuer à une plus ample et plus fine connaissance des situations d'inégalité entre femmes et hommes dans la culture.

Si des progrès sont constatés vers une meilleure représentation des femmes dans les instances de la vie culturelle, dans la programmation des œuvres et dans la consécration artistique, ils ne sont toutefois pas homogènes selon les disciplines et ne reflètent pas toujours l'importance du nombre de femmes faisant le choix d'exercer une profession dans le domaine de la culture. De l'entrée dans la vie active à la reconnaissance des talents, l'ensemble des indicateurs rassemblés dans cet *Observatoire* permet de rendre compte du chemin vers l'égalité.

63 % de femmes sur les bancs des écoles de l'enseignement supérieur Culture

Depuis plus de dix ans, date de début de la série d'observations, les filles sont majoritaires dans l'enseignement supérieur Culture, qui rassemble une centaine d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture et 36 300 étudiantes et étudiants (tableau 67). En 2022-2023, elles comptent pour près de deux tiers des effectifs (63 %), soit plus que dans l'enseignement supérieur en général (56 %). Elles sont relativement plus nombreuses dans les filières du patrimoine (80 %) et des arts plastiques (70 %), et aussi nombreuses que les garçons dans celle du spectacle vivant (50 %). Dans les filières de l'architecture, les écoles se sont féminisées au fil du temps. En 2022-2023, les filles représentaient 61 % des effectifs de ces écoles, contre 55 % en 2009-2010. La progression des filles parmi les effectifs est marquée dans le domaine de l'audio-visuel cinéma ces cinq dernières années : la part des étudiantes dans ces écoles est passée de 51 % en 2017-2018 à 56 % en 2022-2023. D'une manière plus générale, la présence des filles se renforce sur cinq ans dans toutes les filières sauf dans le patrimoine où le pourcentage de filles est déjà le plus élevé.

Un accès au premier emploi peu différencié

D'après l'enquête annuelle conduite en 2023 auprès de la population des diplômées et diplômés en 2019 des établissements d'enseignement supérieur placés sous tutelle du ministère de la Culture, le taux d'insertion professionnelle des diplômés de ces établissements est de 92 % pour les femmes et de 94 % pour les hommes, les femmes s'insérant presque aussi bien que les hommes (tableau 69).

Plus de quatre personnes sur dix en emploi dans les professions culturelles sont des femmes

Alors que les femmes sont nettement majoritaires dans l'enseignement supérieur et que leur taux d'insertion sur le marché du travail après le diplôme se rapproche de celui des hommes, elles restent légèrement minoritaires dans les professions culturelles, où elles forment 46 % des effectifs actifs en 2020

(tableau 70). La part des femmes architectes a doublé en vingt ans (38 % en 2020), celle des femmes dans les professions de l'audiovisuel et des spectacles (34 %) a progressé plus lentement, de même que parmi les artistes plasticiens (43 %). La parité est atteinte parmi les journalistes et cadres de l'édition (49 % de femmes). Les femmes sont toujours majoritaires parmi les professeuses et professeurs d'art (62 %), les traducteurs et traductrices (73 %) et les professions de la documentation et de la conservation (72 %).

Dans les secteurs du spectacle, y compris de la production audiovisuelle, la part des femmes augmente à mesure de l'arrivée des jeunes générations où la proportion de filles était plus importante dans les formations initiales culturelles. Pour autant, en comparaison de la proportion constatée dans les formations initiales artistiques et culturelles (63 %, tableau 67) une déperdition s'observe puisqu'elles représentent 48 % et 52 % des professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel dans la tranche d'âge de 18-24 ans et 48 % et 46 % dans la tranche d'âge des 25-34 ans (tableau 71).

La part des femmes parmi les nouveaux membres de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) dépasse nettement celle de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) (respectivement 45 % et 20 %, tableaux 73 et 74). La parité s'observe parmi les nouveaux membres (51 %) de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) (tableau 75).

Égalité de rémunération femmes-hommes dans la culture : en progrès

En 2022, le ministère de la Culture emploie directement environ 7 400 agentes et agents, qui peuvent être titulaires (tableau 19) ou contractuels (tableau 20). Les femmes représentent 60 % des effectifs. Parmi les titulaires, elles sont plus présentes au sein des catégories A et B (65 % et 66 %) que dans les catégories A+ (54 %) et C (56 %). Certains corps sont très majoritairement féminins : les adjointes administratives d'État, les secrétaires administratives, les bibliothécaires et les chargées d'études documentaires représentent plus de 75 % des effectifs de leurs corps. Au contraire, un adjoint technique d'État sur huit est une femme. Les femmes sont 31 % parmi les administrateurs de l'État, 37 % dans les emplois fonctionnels et 35 % parmi les professeurs des Écoles normales supérieures d'art.

L'indice moyen des femmes est en moyenne inférieur (- 7 %) à celui des hommes au sein des corps administratifs, certains corps présentent de forts écarts défavorables aux femmes : architectes urbanistes et conservateurs du patrimoine.

Afin de neutraliser les différences indemnitaires liées à l'avancement dans la carrière (tableau 19), la comparaison est en outre établie entre les montants indemnitaires moyens servis aux femmes et aux hommes sur la base d'un ratio faisant intervenir l'indice majoré moyen. En 2022, dix corps présentent une situation équilibrée¹ (contre huit en 2021), soit une répartition des primes femmes-hommes en lien avec l'indice détenu. Huit corps montrent une situation plus favorable pour les femmes (contre neuf en 2021). Dix corps ont un indicateur de situation plus favorable pour les hommes (contre onze en 2021).

Parmi les agentes et agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national de recherches archéologiques (Inrap), la part des femmes s'élève à 41 %

1. Le caractère équilibré a été interrogé sur les quatre dernières années. Deux fois les hommes sont plus nombreux dans les corps à peine avantagés ; deux fois les femmes sont plus nombreuses dans les corps à peine avantagés.

en 2022 (42 % en 2021) et les écarts de rémunération sont de – 3 % en défaveur de celles-ci, une situation sans évolution notable depuis 2018 (tableau 76).

Dans les secteurs culturels, les écarts de rémunération entre femmes et hommes synthétisent éventuellement diverses formes de contrats et d'organisation du travail. En 2021, un écart de salaire en équivalent temps plein de l'ordre de 16 % s'observe dans les métiers du spectacle et de l'audiovisuel, l'écart le plus marqué étant dans la distribution cinématographique (– 23 %) et dans l'édition phonographique (– 22 %) (tableau 77). La situation est défavorable aux femmes dans onze secteurs sur les douze du champ culturel ; seul le secteur de l'édition musicale leur est légèrement favorable : + 3 %.

Dans le spectacle vivant, le revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus par la SACD est inférieur de 41 % pour les femmes en 2023. Ceci représente une baisse des inégalités (de 5 points) par rapport à l'année précédente (tableau 79) tout en restant à un niveau élevé. La situation dans l'audiovisuel est légèrement défavorable aux femmes (– 3 %).

Les droits d'auteur moyens des membres de la Scam présentent un léger écart en défaveur des femmes (– 5 % en 2022, tableau 80).

La part des femmes progresse dans l'encadrement de l'administration centrale du ministère et de celui de ses opérateurs

Au 1^{er} janvier 2024, on recense au sein de l'administration centrale du ministère une quasi-égalité entre femmes et hommes aux postes de chefferie de bureau (52 %) et une forte représentation des femmes aux responsabilités de département (60 %) (tableau 1). Au niveau sous-direction, la part des femmes est de 35 % (8 femmes sur 23 postes) ; elle est de 27 % parmi les postes de chefferie de service (3 femmes sur 11 postes). Quatre postes de direction sur les dix que compte l'administration centrale sont occupés par des femmes (sans changement depuis le 1^{er} janvier 2023).

La part des femmes s'établit à 50 % aux postes de direction régionale des affaires culturelles (Drac) au 1^{er} janvier 2024, retrouvant la parité qui prévalait au 1^{er} janvier 2015.

La part des femmes aux postes de direction les plus élevés des établissements publics se stabilise : alors que l'on y comptait 30 % de femmes au 1^{er} janvier 2017, elles sont désormais 42 % (sur 73 postes) contre 41 % au 1^{er} janvier 2023 et 38 % au 1^{er} janvier 2022 (tableau 3). L'hétérogénéité entre domaines est forte, le spectacle vivant ne comptant qu'une femme pour huit hommes au 1^{er} janvier 2024 à la direction de ses établissements publics.

En revanche, les femmes sont majoritaires (65 %) à la tête des directions générales des musées nationaux dont le poste de direction est pourvu au 1^{er} janvier 2024. Les femmes sont également majoritaires à la direction des établissements correspondants (avec quinze femmes pour onze hommes). Ce chiffre est à peu près stable sur les quatre dernières années (tableau 5).

En archéologie préventive, la part des femmes parmi les chefferies de services territoriaux augmente à 37 % (tableau 23). Dans les services des archives départementales, les postes de direction sont occupés pour plus de moitié (54 %) par des femmes (tableau 24).

Audiovisuel public : les femmes en tête aux postes de direction

Au 1^{er} janvier 2024, les femmes occupent trois des cinq postes de présidence des entreprises de l'audiovisuel public (tableau 7). Les comités de direction de ces entreprises de l'audiovisuel public sont composés pour un peu moins de la moitié par des femmes, en moyenne (46 % après 44 %), avec des disparités selon les groupes (tableau 8) : l'Institut national de l'audiovisuel affiche ainsi une part des femmes moins importante dans ces instances (4 femmes pour 11 membres en 2023), de même que Radio France (12 femmes pour 27 membres). S'agissant de la direction des antennes de l'audiovisuel public, la proportion de femmes a progressé sur cinq ans aux postes de directeur régional ou directrice régionale du réseau France 3 (62 %) (tableau 10), mais celles-ci restent minoritaires aux postes de délégué ou déléguée aux antennes et aux contenus (38 % après 31 %) et de rédaction en chef (33 % après 38 %). Les femmes sont plus présentes dans les fonctions de responsable des ressources humaines, d'administrateur ou administratrice de production et à la communication. À France Bleu, l'inégalité s'accroît aux fonctions de direction de station (20 % après 25 %) et de responsables techniques (7 % après 10 %). Aux fonctions de rédacteur ou rédactrice en chef, la parité, qui était presque atteinte en 2021 (48 %), recule (21 % en 2024) (tableau 11).

La part des femmes se stabilise parmi les membres des conseils d'administration des entreprises de l'ensemble de l'audiovisuel public depuis 2016 (46 % en 2024, tableau 13).

En comparaison, au sein des cent premières entreprises des secteurs culturels en matière de chiffre d'affaires en 2020, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public, on trouve 15 % de femmes aux postes de présidence, direction générale ou, le cas échéant, gérance, au 1^{er} janvier 2024 (tableau 28). Cette proportion est quasi stable par rapport aux années précédentes. La présence des dirigeantes est la plus faible dans le secteur du livre et de la presse (10 %). Les directions des entreprises de la publicité, qui étaient un peu féminisées au 1^{er} janvier 2021 (31 %), le sont moins (13 %). Les femmes sont plus présentes à la tête des entreprises des secteurs divers² (43 %), notamment dans les métiers d'art.

Les femmes sont minoritaires aux postes de direction des structures de la création artistique soutenues par le ministère de la Culture

Au 1^{er} janvier 2024, la part des femmes aux postes de direction des équipements de la création artistique soutenus par le ministère de la Culture est stable par rapport à 2023, à un niveau faible. Fonds régionaux d'art contemporain (Frac), centres d'art, centres de développement chorégraphique, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, orchestres, scènes de musiques actuelles, pôles cirques, centres dramatiques nationaux et régionaux, opéras, centres nationaux de création musicale, centres nationaux des arts de la rue : les structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131), hors structures nationales, connaissent une proportion minoritaire de femmes à leur tête : 38 % en moyenne au 1^{er} janvier 2024 hors équipes mixtes de direction (tableau 22). C'est néanmoins la plus forte proportion de femmes à la tête de ces structures depuis l'observation de cette série. La situation est plus parti-

2. Spectacle vivant, jeux vidéo, métiers d'arts, musique, photographie et architecture.

culièrement défavorable aux femmes dans les centres nationaux de création musicale (aucune femme), les directions musicales des orchestres, les centres chorégraphiques nationaux, les opéras et les scènes de musiques actuelles. En revanche, elles sont plus nombreuses que les hommes à la direction des centres nationaux de la marionnette, des centres de développement chorégraphique nationaux, à la tête des Frac et des centres d'art.

Dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture (tableau 27, au 1^{er} janvier 2023), la part des femmes progresse aux directions (44 % après 42 %). La proportion de femmes à ces directions est basse dans les écoles d'architecture (25 %, en recul). Leur présence continue de progresser dans les écoles du spectacle vivant (44 % au 1^{er} janvier 2024 après 41 % au 1^{er} janvier 2023).

Une représentation de plus en plus paritaire dans les conseils, commissions, instances consultatives et jurys

Les femmes sont de mieux en mieux représentées dans les instances décisionnelles des métiers de la culture. Ainsi, elles représentent la moitié des effectifs dans les instances du Centre national de la musique au 1^{er} janvier 2024 (présidences et conseils d'administration, conseil professionnel, commissions, comités régionaux) – contre 38 % en 2021 (tableau 14) –, de même que dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC, tableau 15). Les présidences reviennent toutefois plus souvent aux hommes.

La parité a été atteinte puis légèrement dépassée dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques au cours de la période 2018-2023 (tableau 16). Les femmes sont légèrement majoritaires dans les commissions du Centre national du livre (tableaux 17 et 18), avec des différences selon les disciplines, certaines étant un peu moins occupées par les femmes, même si les faibles effectifs amènent à relativiser ces écarts (littérature scientifique et technique, philosophie, poésie).

La composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture est paritaire en 2022 comme en 2020 et 2021, à l'exception de la présidence des jurys assurée par 12 femmes et 22 hommes en 2022 (tableau 21).

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias : les œuvres des femmes restent moins visibles, moins acquises et moins programmées que celles des hommes

Dans le secteur du spectacle vivant et de la danse (tableau 34), les femmes réalisent en moyenne 40 % des représentations programmées en 2023-2024, qu'elles interviennent en matière d'écriture, d'adaptation, de scénographie, de mise en scène, de chorégraphie ou de traduction. Cette proportion est en légère baisse. Les œuvres programmées écrites par une femme sont moins présentes (34 %) et c'est dans le domaine de l'adaptation qu'elles sont le plus représentées (48 %).

Sur environ 1 900 représentations d'opéra, une sur quatre est mise en scène par une femme au cours de la saison 2023-2024, ce qui est stable par rapport à la saison 2022-2023 (tableau 35). Les créations féminines figurent à égalité des créations d'hommes dans le répertoire destiné au jeune public (49 %, en hausse). Les femmes sont très minoritaires dans la direction musicale (12 % après 16 %), l'écriture des livrets (10 % après 8 %) et la composition (7 %, stable).

Dans les arts plastiques, les acquisitions d'œuvres réalisées par des femmes par le Fonds national d'art contemporain augmentent à 60 % en 2022 après 52 % en 2021, et un recul durant la crise sanitaire (33 % en 2020). Les œuvres de femmes acquises par les fonds régionaux d'art contemporain représentent 54 % des acquisitions en 2022 (après 42 % en 2021 et 54 % en 2020) (tableau 40). La part des artistes femmes exposées dans les fonds régionaux a, quant à elle, légèrement baissé sur la même période : elles représentent 41 % des artistes exposées en 2022, contre 43 % en 2021 (tableau 41). Ce chiffre est de 44 % pour les centres d'art, en baisse également après 47 % en 2021. L'observation de quelques grandes expositions au cours de la période 2013-2021 montre que la parité est dépassée parmi les commissaires de ces expositions (57 % de commissaires femmes en 2023, tableau 42).

En 2022, dans le secteur du cinéma (tableaux 43 et 44), les femmes réalisatrices de longs-métrages restent minoritaires (30 %), deux tiers des films étant réalisés par des hommes³. Cette part évolue très lentement depuis dix ans. Les femmes sont plus nombreuses en proportion à réaliser des courts-métrages (44 % en 2022, dont 53 % en animation). Elles ne sont que 7 % (hors équipe mixte) à réaliser des films d'animation de 2012 à 2022 (tableau 46).

En 2022, les femmes figurent de manière moins égalitaire parmi les présentatrices, expertes invitées et journalistes sur les antennes publiques de programmes de télévision (tableau 51). En revanche, elles sont surreprésentées parmi les présentatrices et invitées expertes des chaînes de télévision privées et régressent parmi les journalistes de ces mêmes chaînes. Par genre de programme, elles sont particulièrement minoritaires à l'antenne pour le sport (18 %) (tableau 47). La part des femmes à la radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, tend vers l'équilibre : 45 % en 2022 après 43 % en 2021, en hausse de dix points par rapport à 2016 (tableau 49).

Accès aux moyens de production : un montant moyen des aides accordées souvent plus faible pour les femmes

En 2022, les commissions d'attribution d'aides à la création artistique du ministère de la Culture comprennent 46 % de femmes pour les aides à l'écriture d'œuvres musicales et 50 % pour l'aide à l'écriture dramatique (tableau 29 *quinties*).

Parmi les disciplines du spectacle vivant, le montant des aides accordées et des conventionnements est légèrement inégalitaire pour les équipes chorégraphiques : 45 % des équipes récipiendaires sont dirigées par des femmes et elles ne touchent que 38 % des montants totaux d'aides, sans que l'on ne connaisse toutefois la part d'équipes candidates aux aides dirigées par des femmes ni les montants initialement demandés (tableau 29). Pour la musique, l'écart est le plus fort avec 19 % d'aides et 15 % des montants accordés aux femmes (tableau 29 *bis*). La différence est intermédiaire pour le théâtre et les arts associés : 38 % d'aides et de conventionnements attribués aux femmes pour 31 % des montants accordés aux femmes (tableau 29 *ter*).

Le Centre national du livre recense la part des demandes d'aide effectuées par les auteurs et autrices au titre du soutien à la création et à la traduction littéraire par domaine éditorial. En 2023, la part des femmes dans les demandes est de 59 % et elles reçoivent 58 % des aides : elles ont autant de chance d'obtenir une aide que les hommes. En revanche, le montant moyen par aide alloué est inférieur à celui des hommes (– 29 %, après – 15 % en 2022) mais les données

3. Et 3 % réalisés par une équipe mixte.

disponibles ne permettent pas, là encore, de mesurer l'écart entre les montants d'aide attendus avant attribution (tableau 30). Le domaine éditorial du théâtre est celui pour lequel les écarts sont les plus prononcés, avec des aides attribuées aux femmes inférieures de moitié à celles attribuées aux hommes (tableau 31); mais l'année dernière, ce même domaine éditorial avait accordé des aides supérieures aux femmes (+ 18 %); le nombre d'aides au théâtre relativement faible peut être un facteur explicatif à cette variabilité d'une année à l'autre. Parmi les domaines éditoriaux attribuant plus de cent aides, le roman est le plus inégalitaire avec – 30 % de montant moyen accordé aux femmes en 2023, après une quasi-égalité en 2022 (– 3 %).

Dans le domaine du cinéma, en 2022, sur les 58 projets bénéficiant de l'avance sur recettes du Centre national du cinéma et de l'image animée, 28 % ont été réalisés par des femmes (tableau 32), soit l'inégalité la plus forte depuis quatre ans. Mais en 2022, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes était de 3,71 millions d'euros, soit 21 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (4,72 millions d'euros); il s'agit de la plus faible inégalité enregistrée depuis 2012 (tableau 33).

Consécration artistique : moins de femmes primées que d'hommes

Depuis 1976, seulement 8 % des films primés aux Césars ont été réalisés par des femmes, mais aucun de 2010 à 2023 (tableau 56). La proportion de courts-métrages réalisés par des femmes et primés est plus importante (31 % depuis 1976).

Le Festival de Cannes constitue un autre exemple, international, de la faible présence de réalisatrices primées (tableau 57), même si la tendance toute récente dessine une autre configuration. Pendant une longue période (1970-2019), un seul film réalisé par une femme a obtenu la Palme d'or. Pour la troisième fois dans l'histoire de ce festival, une femme obtient une Palme d'or en 2023 après celle de 2021. Sur l'ensemble des attributions de cette récompense, les femmes représentent 5 %. Là encore, les réalisatrices de courts-métrages reçoivent plus de récompenses, même si la part des lauréates est faible (16 %), mais en augmentation.

La situation est peu favorable pour la musique également : 10 % d'artistes femmes seulement ont été primées aux Victoires de la musique du meilleur album depuis 1985 (tableau 58). Analysée par décennies, la tendance semble être à la hausse (0 % jusqu'aux années 1990, 5 % dans les années 2000 et 19 % dans les années 2010). La situation est plus favorable dans la musique classique où plus d'un tiers des personnes primées sont des femmes (36 %). La situation des victoires du jazz est intermédiaire avec 26 % de femmes primées sur une longue période.

De 2020 à 2023, la part des femmes sélectionnées aux Molières est de 39 % parmi les metteuses et metteurs en scène et de 50 % parmi les auteurs et autrices. Elles sont respectivement 44 % et 67 % parmi les personnes primées de 2020 à 2023 (18 % de metteuses en scène et 18 % d'autrices parmi les personnes primées depuis 1987) (tableau 59).

Dans le domaine de la photographie, les femmes sont surreprésentées dans les formations photographiques : elles constituent 60 % des étudiants et étudiantes d'écoles de photographie (tableau 37 *quater*). Alors que de 2012 à 2019, les prix de photographie emblématiques ont été attribués pour 32 % en moyenne à des femmes, en 2020, l'attribution de ces mêmes prix a nettement progressé avec

en moyenne six femmes sur dix primés. Ce chiffre est depuis proche de 50 % ; il s'établit à 47 %⁴ en 2023 (tableau 63).

Le livre est l'un des secteurs où l'on s'approche de l'égalité sous certains aspects. En effet, les femmes sont bien représentées parmi les lauréates et lauréats des grands prix littéraires (Goncourt, Renaudot, Femina, Interallié, etc.). On y compte ainsi 54 % de femmes de 2020 à 2023 (tableau 62). Sur une sélection de neuf de ces prix littéraires emblématiques, les femmes représentent 47 % des sélectionnés pour la période 2020-2023. Sur cette même période et pour ces mêmes neuf prix, 42 % d'entre eux ont été attribués à des femmes (tableau 61). Les femmes écrivaines semblent donc moins couronnées de succès entre la sélection et l'obtention des prix au cours de la dernière période. En revanche, les jurys et les présidences de jury de prix emblématiques accordent le même nombre de places aux femmes jurées qu'aux hommes jurés en 2023 (tableau 60). C'est la première fois que l'égalité est atteinte dans ce domaine depuis 2013, même s'il convient de noter que, hors prix Femina, la proportion de femmes parmi les jurés est de 42 %. Enfin, les femmes sont décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres : près de la moitié des chevalières et chevaliers de l'ordre sont des femmes en 2023, un peu moins de la moitié des officières et officiers sont des femmes, et 58 % des commandeurs et commandeuses, ce qui confirme le taux élevé de 2022 (tableau 65).

Toutefois, elles sont encore minoritaires dans les Académies françaises, des inscriptions et des belles-lettres, et des beaux-arts (respectivement 14 %, 9 % et 19 % au 1^{er} janvier 2024, tableau 66).

4. Chiffre provisoire.

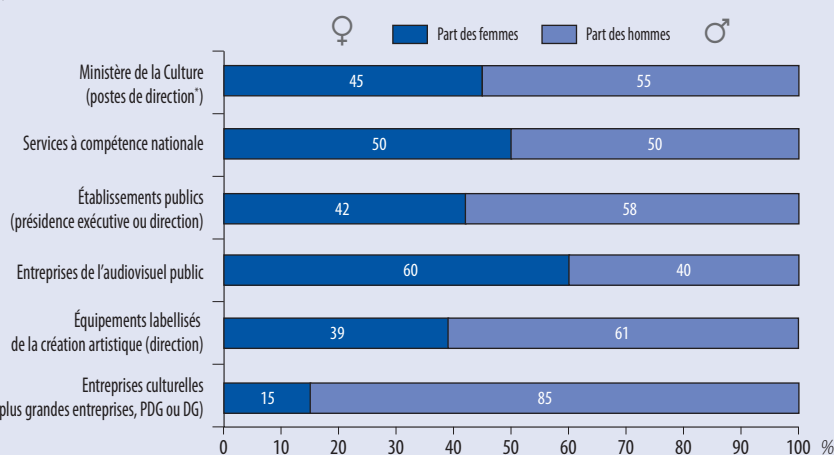
Repères

sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Postes de direction, ressources humaines, accès aux moyens de production

La part des femmes en administration et au sein des institutions culturelles progresse, mais aucune amélioration ne s'observe dans le secteur privé au sein des grandes entreprises

Au 1^{er} janvier 2024



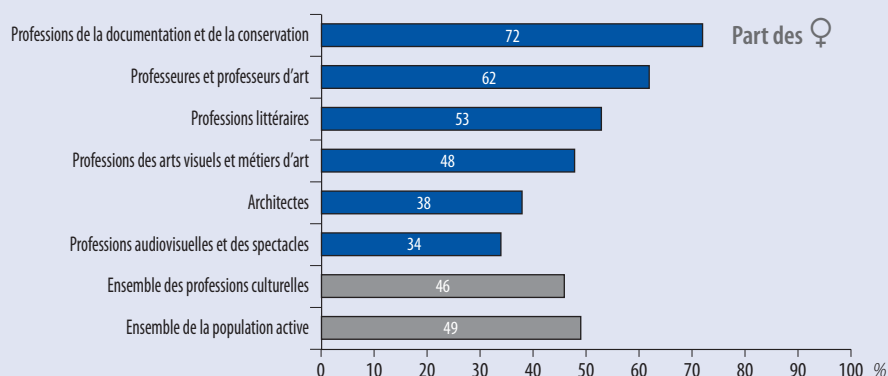
* Postes de direction en administration centrale et en DRAC.

Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2024

Formation, emploi, rémunération

Majoritaires parmi les étudiantes et étudiants des écoles nationales supérieures, les femmes professionnelles de la culture sont moins nombreuses que les hommes

Part des femmes dans les professions culturelles, 2020

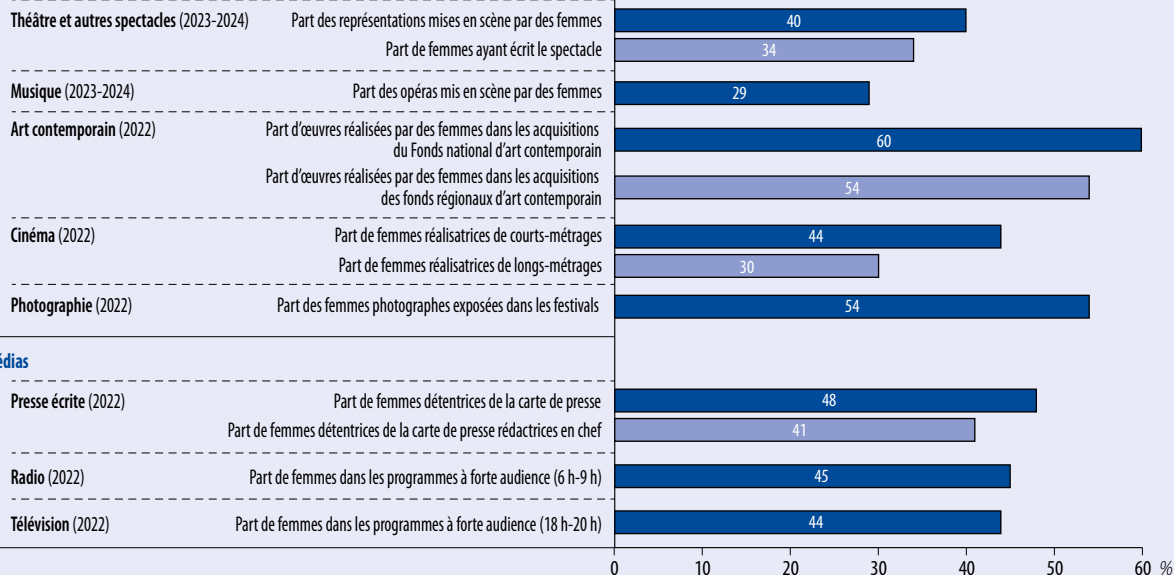


Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2024

Programmation artistique et présence des femmes dans les médias

Certains domaines restent largement masculins

Culture



Source: Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2024

Consécration artistique

Une place des femmes contrastée suivant les disciplines artistiques

Cinéma

- 0** femme réalisatrice primée aux Césars depuis 2010
- 67 %** de films réalisés par une femme primés au Festival de Cannes depuis 2021

Littérature

- 54 %** de femmes lauréates de prix littéraires de 2020 à 2023

Musique

- 25 %** de femmes primées pour le meilleur album composé, écrit ou interprété aux Victoires de la musique 2020-2023
- 57 %** de femmes primées artistes ou solistes instrumentales de l'année aux Victoires de la musique classique 2020-2023

Théâtre

- 44 %** de femmes primées au Molière du metteur en scène en 2020-2023
- 67 %** de femmes primées au Molière du meilleur auteur dramatique en 2020-2023

Architecture

- 35 %** de femmes parmi les lauréates et lauréats de prix d'architecture emblématiques en 2023

Photographie

- 47 %** de femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix photographiques emblématiques en 2023

Source: Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2024

**Administration et organismes
sous tutelle du ministère
de la Culture**

Postes de direction

Contexte juridique

L'article L. 132-5 du Code général de la fonction publique prévoit notamment qu'au titre de chaque année civile, les primo-nominations dans les emplois supérieurs de l'État, dans les autres emplois de direction de l'État et de ses établissements publics – qu'il s'agisse de fonctionnaires ou d'agents contractuels – doivent concerner au moins 40 % de personnes de chaque sexe. Le I de l'annexe du décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique a précisé que cette obligation porte sur les emplois de secrétariat général du ministère, de direction générale et d'administration centrale, sur les emplois fonctionnels (sous-direction, chefferie de service, expertise de haut niveau...), ainsi que sur les dirigeantes et dirigeants des établissements publics sous tutelle du ministère. En cas de non-respect de cette obligation, une contribution financière est due en application de l'article L. 132-8 du même code.

Au-delà de cette obligation légale, le suivi et le contrôle des nominations de femmes aux postes d'encadrement supérieur sont assurés par le ministère de la Culture, que ce soit pour les postes de l'administration centrale et déconcentrée (directions régionales des affaires culturelles), des services à compétence nationale ou des postes de dirigeantes et dirigeants des établissements publics et des sociétés de l'audiovisuel public.

Direction du ministère de la Culture

Tableau 1 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2020-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Postes de direction d'administration centrale, chefferie de l'inspection générale								
Direction générale et secrétariat général	50	20	0	25	1	3	4	25
Autre*	40	75	60	50	3	3	6	50
Total	44	44	30	40	4	6	10	40
Postes d'encadrement d'administration centrale (hors postes de direction)								
Chefferie de service	36	44	50	22	3	8	11	27
Sous-direction	18	19	41	36	8	15	23	35
Expert de haut niveau	///	67	33	33	2	4	6	33
Directeur de projets	///	50	0	0	0	2	2	0
Chefferie de département	38	35	38	58	9	6	15	60
Chefferie de bureau	51	49	51	56	42	39	81	52
Total	42	42	47	49	64	74	138	46
Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)								
Direction régionale	25	29	41	44	8	8	16	50
Direction régionale adjointe	46	45	33	33	3	9	12	25
Direction régionale adjointe exerçant les fonctions de responsables de pôle**	33	41	41	52	10	9	19	53
Secrétariat général	63	75	77	77	10	3	13	77
Adjoint ou adjointe à la direction en DAC ou DCJS en Guyane	///	33	75	75	3	1	4	75
Total	42	46	49	53	34	30	64	53

* Direction générale adjointe, secrétariat général adjoint, délégation générale à la langue française et aux langues de France, chefferie de l'inspection générale des affaires culturelles.
** Postes créés en 2016.
Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau. Les emplois au sein du SCN des Archives nationales sont comptabilisés dans ce tableau (pour un emploi de chefferie de service et un emploi de sous-direction).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Département de l'action territoriale et Service des ressources humaines (bureau de l'encadrement supérieur, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations), DEPS, 2024

Services à compétence nationale

Tableau 2 – Part des femmes dans les postes de direction des services à compétence nationale, 2019-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023				Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Direction et direction adjointe	40	32	54	42	12	12	24	50	11	11	22	50

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau, dernières données disponibles.
À compter du 1^{er} janvier 2022, le Mobilier national, qui était auparavant un service à compétence nationale, devient un établissement public. Il n'est donc plus recensé dans ce tableau.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, Bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, et DGPA/SDAFG, Bureau des ressources humaines, 2024

Établissements publics

Tableau 3 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé* des établissements publics, 2019-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023				Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Domaine d'activité												
Musée, patrimoine ¹	43	43	41	33	8	11	19	42	8	14	22	36
Spectacle vivant ²	0	9	9	0	1	10	11	9	1	8	9	11
Enseignement ³	34	46	53	49	15	16	31	48	18	16	34	53
Autre ⁴	50	60	57	57	4	4	8	50	4	4	8	50
Total	33	40	43	38	28	41	69	41	31	42	73	42

* Présidence en cas d'existence d'une présidence exécutive ou direction générale/direction exécutive sinon.

1. Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAC-GP), Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), Universcience, Domaine national de Chambord, Musée du quai Branly - Jacques Chirac (EPMQB-JC), Institut national d'histoire de l'art (INHA), Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), Musée d'Orsay, Musée du Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Musée national des arts asiatiques-Guimet, Muséum, Musée Picasso-Paris, Château de Fontainebleau, Musée Rodin, Musée national Jean-Jacques Henner et Musée national Gustave Moreau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), Palais de la Porte Dorée, Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP), Sèvres-Cité de la céramique, conservation et restauration de Notre-Dame de Paris (NDP) et Mont-Saint-Michel (MSM).

2. Centre national de la danse (CND), Centre national de la musique (CNM), Comédie-Française, Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV), Opéra-Comique, Opéra national de Paris, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) : Bordeaux, Bretagne, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Normandie, Paris-Belleville, Paris la Villette, Paris-Malaquais, Marne-la-Vallée, Paris Val-de-Seine, Versailles, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse ; Écoles nationales supérieures d'art : Bourges, Dijon, Limoges-Aubusson, Nancy, Cergy, Nice-Villa Arson ; École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) ; École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (ENSMIS-La FEMIS) ; Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD) ; Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse : Paris (CNSMDP), Lyon (CNSMDL) ; École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) ; École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) ; École nationale supérieure de la photographie (ENSP) ; École du Louvre ; Institut national du patrimoine (INP).

4. Académie de France à Rome (AFR), Bibliothèque nationale de France (BNF), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national des arts plastiques (CNAP), Centre national du livre (CNL), Institut national de l'audiovisuel (INA), Mobilier national.

Note : les présidences en situation d'intérim ne sont pas prises en compte (au 1^{er} janvier 2024 : Versailles, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, ENSA Bordeaux, ENSA Paris-Est/Marne-la-Vallée).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2024

Tableau 4 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2022-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023				Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Établissements avec une présidence exécutive (hors enseignement)									
Présidence	46	5	7	12	42	7	8	15	47
Direction générale ou administration générale	38	5	7	12	42	9	6	15	60
Établissements sans présidence exécutive (hors enseignement)									
Direction générale ou administration générale	32	5	13	18	28	5	12	17	29
Enseignement									
Direction	49	15	16	31	48	18	16	34	53

Notes : les établissements publics sont divisés en trois groupes :
– 23 (*) établissements avec une présidence exécutive (BNF, CMN, CNAC-GP, CNC, CNL, CAPA, INA, INRAP, Universcience, EPMQB-JC, EPPGHV, Mucem, Musée d'Orsay, Musée du Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Musée des arts asiatiques-Guimet, Musée Picasso, Château de Fontainebleau, OPPIC, RMN-GP, conservation et restauration de NDP, CNM, Mobilier national) ;
– 19 établissements sans présidence exécutive (AFR, BPL, CND, CNAP, Comédie-Française, Domaine national de Chambord, Sévres-Cité de la céramique, INHA, Musée Rodin, Musée Henner, Musée Moreau, Opéra-Comique, Opéra national de Paris, Palais de la Porte Dorée-CNH, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg et Mont-Saint-Michel) ; et
– 36 relevant de l'enseignement (20 écoles d'architecture, 6 écoles d'art en région [Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson], ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMIS-La FEMIS, CNSAD, CNSMDL, CNSMDP, ENSP, École du Louvre et INP).
Ne sont pas comptabilisés dans le calcul les établissements publics en gras ci-dessus, dans lesquels le n° 2 n'est pas nommé par la ministre de la Culture et pour lesquels nous ne disposons pas de données.
Au 1^{er} janvier 2022, ne sont pas comptabilisés les duos de Versailles et de Picasso, car l'un des deux postes est en intérim. En outre, les n° 1 et n° 2 de l'établissement public du Mobilier national créé par décret du 29 décembre 2021 n'ont pas encore été nommés.
Au 1^{er} janvier 2024, ne sont pas comptabilisés les duos de Versailles, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, ENSA Bordeaux, ENSA Paris-Est/Marne-la-Vallée, car l'un des deux postes est en intérim.
* : ce nombre tient compte du Mobilier national, anciennement service à compétence nationale, qui a été érigé en établissement public le 1^{er} janvier 2022. Il est doté d'une présidence exécutive. En revanche, aucune nomination n'est encore effective dans cet établissement au 1^{er} janvier 2022.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2024

Tableau 5 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2019-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Direction de l'établissement*	40	40	58	58	62	15	11	26	58
Direction du musée national**	41	41	68	68	68	26	14	40	65

* L'établissement est la structure juridique ou administrative (établissement public ou service à compétence nationale). Il peut réunir plusieurs musées nationaux. L'établissement public du Louvre regroupe par exemple le Musée du Louvre et le Musée Eugène Delacroix.
** Il y a 41 musées nationaux relevant du ministère de la Culture au titre de la liste des musées nationaux fixée par les articles R. 421-1 à R. 421-4 du Code du patrimoine. Ces musées peuvent être autonomes, ou dépendre d'un établissement public ou d'un service à compétence nationale.
N.B. : au 1^{er} janvier 2024, le poste de directeur du musée national Clemenceau-de-Lattre est vacant, portant le nombre total de dirigeants à 40.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2024

Tableau 6 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2019-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Centre national de la musique*						0	1	1	
Centre national de la danse						1	0	1	
Philharmonie de Paris						0	1	1	
Comédie-Française						0	1	1	
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette						1	0	1	
Opéra-Comique						0	1	1	
Opéra national de Paris						0	1	1	
Théâtre national de Chaillot						0	1	1	
Théâtre national de la Colline						0	1	1	
Théâtre national de l'Odéon						0	1	1	
Théâtre national de Strasbourg						1	0	1	
Sous-total spectacle vivant	18	18	9	9	9	3	8	11	27
Centre national des arts plastiques						1	0	1	
Sèvres-Cité de la céramique						0	1	1	
Sous-total arts plastiques	50	100	100	100	100	1	1	2	50
Total	15	31	23	23	23	4	9	13	31

* Centre national de la musique à partir du 1^{er} janvier 2020, Centre national de la chanson, des variétés et du jazz auparavant.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Mission Diversité-Égalité, 2024

Audiovisuel public

Tableau 7 – Part des femmes parmi les présidences des entreprises de l'audiovisuel public, 2019-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
France Télévisions (présidence-direction générale)						1	0	1	
Radio France (présidence-direction générale)						1	0	1	
Arte France (présidence du directoire)						0	1	1	
France Médias Monde (présidence-direction générale)						1	0	1	
Institut national de l'audiovisuel (présidence-direction générale)						0	1	1	
Total	80	80	60	60	60	3	2	5	60

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2024

Tableau 8 – Part des femmes aux comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2019-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023				Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
France Télévisions ¹	42	56	54	54	7	6	13	54	7	6	13	54
Radio France ²	41	47	47	40	11	19	30	37	12	15	27	44
Arte France ³	67	67	50	57	4	3	7	57	6	6	12	50
France Médias Monde (FMM) ⁴	47	47	47	50	7	7	14	50	7	8	15	47
Institut national de l'audiovisuel (INA) ¹	40	30	36	36	4	7	11	36	4	7	11	36

1. Le périmètre retenu est celui du comité de direction.

2. Le périmètre retenu correspond à la présidence-direction générale, au comité exécutif et au comité éditorial.

3. Pour Arte France, le périmètre retenu comprend les membres du comité exécutif. Les chiffres au 1^{er} janvier 2022 ont été corrigés.

4. Pour FMM, le périmètre retenu est le comité exécutif.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2023

Tableau 9 – Part des femmes à la direction des antennes de l'audiovisuel public, 2019-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023				Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
France Télévisions ¹	75	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Radio France ²	43	43	43	29	2	5	7	29	3	4	7	43
France Médias Monde ³	67	67	44	100	3	0	3	100	2	1	3	67

n.d. : données non disponibles.

1. Périmètre qui n'est plus suivi en tant que tel depuis la réorganisation de la Direction générale déléguée à l'antenne et aux programmes en janvier 2019.

2. Direction des antennes France Inter, France Info, France Bleu, France Culture, Mouv', Fip, France Musique.

3. Direction des antennes France 24, RFI et MCD.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2024

Tableau 10 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France 3, 2019-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Directeur ou directrice de réseau	38	31	46	46	0	1	0	1	100
Directeur régional ou directrice régionale ¹	51	54	58	58	62	8	5	13	62
Délégué ou déléguée aux antennes et aux contenus	31	31	44	38	31	5	8	13	38
Délégué ou déléguée régionale à la communication	85	77	77	77	77	10	3	13	77
Rédacteur ou rédactrice en chef	29	32	30	39	38	8	16	24	33
Chef ou cheffe de centre	13	17	17	13	17	4	19	23	17
Administrateur ou administratrice de production ²	55	45	67	69	69	9	4	13	69
Responsable finances	50	50	46	58	38	5	8	13	38
Responsable ressources humaines	88	77	87	93	93	13	2	15	87

1. En 2022, la fonction de délégation régionale a été remplacée par celle de direction régionale. La fonction de délégation régionale aux antennes et aux programmes a été remplacée par celle de délégation régionale aux antennes et aux contenus.

2. En 2018, ont été ajoutés au périmètre mesuré les postes d'administration de production, de responsable des finances et de responsable des ressources humaines qui siègent aux comités de direction des antennes régionales de France 3.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2024

Tableau 11 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France Bleu, 2019-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023				Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Directeur ou directrice de station	15	19	23	25	11	33	44	25	9	35	44	20
Rédacteur ou rédactrice en chef	50	48	48	42	9	34	43	21	9	34	43	21
Responsable des programmes	12	14	14	17	18	25	43	42	18	26	44	41
Responsable technique	5	5	5	7	4	37	41	10	3	40	43	7

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, DEPS, 2024

Conseils d'administration

Contexte juridique

Plusieurs lois (loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, loi n° 2015-990 du 6 août 2015 modifiée pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) ont successivement traité de la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des établissements publics à caractère administratif, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des entreprises publiques, pour tendre progressivement à une représentation paritaire en leur sein (50 % d'hommes et de femmes ou, en cas de composition impaire, un écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne pouvant être supérieur à un, en application de l'article 52 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique pour les établissements publics administratifs). En ce qui concerne les établissements publics industriels et commerciaux de moins de deux cents salariés, il est fait application de l'article 6-2 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 modifiée relative à la démocratisation du secteur public. L'article 6-1 de cette même loi s'applique aux établissements publics industriels et commerciaux de plus de deux cents salariés.

Établissements publics

Tableau 12 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2020-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023				Au 1 ^{er} janvier 2024					
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'établissements	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Nombre d'établissements	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Domaine d'activité													
Musée, patrimoine ¹	51	48	49	23	50	56	106	47	23	52	57	109	48
Spéctacle vivant ²	62	63	61	11	23	18	41	56	11	27	22	49	55
Enseignement ^{3*}	56	56	74	16	31	29	60	52	16	29	28	57	51
Autre ⁴	55	52	47	7	17	18	35	49	7	17	18	35	49
Total	55	53	57	57	121	121	242	50	57	125	125	250	50

1. CMN, CNAC-GP, CAPA, Universcience, Chambord, EPMQB-JC, INHA, INRAP, Musée d'Orsay, Musée du Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Musée national des arts asiatiques-Guimet, Mucem, Musée Picasso-Paris, Château de Fontainebleau, Musée Rodin, Musée national Jean-Jacques Henner et Musée national Gustave Moreau, OPPIC, Palais de la Porte Dorée, RMN-GP, Sèvres-Cité de la céramique, conservation et restauration de NDP et MSM.
2. CND, CNM, Comédie-Française, EPPGHV, Opéra-Comique, Opéra national de Paris, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.
3. 6 écoles d'art en région (Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson), ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMIS-La FEMIS, CNSAD, CNSMDL, CNSMDP, ENSP, École du Louvre et INP.
4. AFR, BNF, BPI, CNAP, CNL, INA, Mobilier national.
* Les personnalités qualifiées des conseils d'administration des 20 écoles nationales supérieures d'architecture n'étant plus nommées par arrêté du ministère de la Culture mais élues en interne aux établissements conformément à l'article 6 de leur décret statutaire, elles ne sont donc pas comptabilisées dans le tableau 12 dans la partie établissements d'enseignement. Dès lors, seules les personnalités qualifiées des 16 établissements d'enseignement restants sont prises en compte : 6 écoles d'art en région (Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson), ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMIS-La FEMIS, CNSAD, CNSMDL, CNSMDP, ENSP, École du Louvre et INP.
Les personnalités qualifiées des conseils d'administration du CNC et de l'Institut français n'étant pas nommées par le ministère, elles ne sont pas comptabilisées dans le tableau.
Note : dernières données disponibles. Les conseils d'administration de l'INP, de l'ENSA Bourges et du Théâtre national de Chaillot étaient vacants.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2024

Audiovisuel public

Tableau 13 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2020-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Conseil d'administration								
France Télévisions	43	47	47	53	7	6	13	54
Arte France ¹	44	44	44	47	9	10	19	47
Radio France	42	42	42	42	5	7	12	42
Institut national de l'audiovisuel (INA)	50	58	42	50	5	6	11	45
France Médias Monde	50	46	50	47	10	5	15	67
Ensemble de l'audiovisuel public	46	47	45	48	36	34	70	51
<i>dont personnalités indépendantes</i>								
France Télévisions	40	40	40	50	2	2	4	50
Arte France (conseil de surveillance)	50	25	33	43	3	4	7	43
Radio France	50	50	50	50	2	2	4	50
Institut national de l'audiovisuel (INA)	75	50	50	50	2	2	4	50
France Médias Monde	50	33	50	40	2	3	5	40
Ensemble de l'audiovisuel public	53	40	43	46	11	13	24	46

1. Le périmètre retenu est celui du conseil de surveillance et du directoire.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2024

Commissions et instances consultatives

Contexte juridique

L'article 74 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose une règle de parité pour la désignation des membres des commissions consultatives placées auprès des ministres. Les modalités d'application de ces dispositions ont été précisées par le décret n° 2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France et par une circulaire du Premier ministre du 2 avril 2015, pour les nominations intervenant à compter du 1^{er} mai 2015 (circulaire n° 5780/SG du 2 avril 2015 relative à la mise en œuvre de la parité entre les femmes et les hommes au sein des commissions administratives).

Par ailleurs, afin d'agir à la source sur l'inégal accès des hommes et des femmes à la création, à la production culturelle et artistique comme à la diffusion des œuvres, l'article 205 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit une proportion d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe dans les commissions placées auprès des établissements publics sous la tutelle du ministère ou auprès de ses services déconcentrés (comités d'experts), appelées à se prononcer sur l'attribution des subventions ou aides financières, la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, l'attribution des agréments, ou sur les sélections en vue de compétitions internationales. Cette mesure est entrée en vigueur pour les nominations postérieures au 1^{er} janvier 2018 et le décret n° 2017-1731 du 21 décembre 2017 a fixé la liste des commissions concernées.

Centre national de la musique

Tableau 14 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la musique pour les présidences, membres titulaires et membres suppléants, 2020-2024

Unités et %

		Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024			
		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
En nombre de mandats ¹	Ensemble des instances du CNM²	37	48	48	373	376	749	50
	Présidences et vice-présidences	36	0	0	0	2	2	0
	Membres et membres suppléants	37	48	49	373	374	747	50
	dont membres titulaires	37	49	49	200	201	401	50
	dont membres suppléants	38	48	48	173	173	346	50
	Conseil d'administration	51	52	46	17	19	36	47
	Présidence du conseil d'administration	0	0	0	0	1	1	0
	Membres et membres suppléants	53	53	47	17	18	35	49
	Conseil professionnel	48	50	46	20	21	41	49
	Présidence du conseil professionnel	0	0	0	0	1	1	0
	Membres (N.B. : pas de membres suppléants)	49	51	47	20	20	40	50
	Commissions³	34	48	49	336	336	672	50
	Présidences et vice-présidences	39						
	Membres et membres suppléants	33	48	49	336	336	672	50
	Comités régionaux : représentantes et représentants du CNM⁴	44	49	40	10	14	24	42
En nombre de personnes	Ensemble des instances du CNM²	38	48	49	373	376	749	50

1. Plusieurs mandats peuvent être exercés par les mêmes personnes.
2. Présidences et vice-présidences, membres titulaires et membres suppléants. Les comités régionaux ne sont pas comptabilisés dans le total des instances.
3. Les mandats de présidence et vice-présidence ne s'appliquent plus aux commissions au 1^{er} janvier 2022.
4. Au 1^{er} janvier 2024, treize membres restent à nommer (contrats de filière en cours de renouvellement avec six régions).
Note : en 2022, le CNM propose de nouveaux programmes d'aides et adapte ses commissions pour répondre aux besoins de l'ensemble de la filière musicale. Celles-ci sont constituées de membres et membres suppléants nommés en exacte parité femmes-hommes. Les écarts persistant dans ce tableau entre 2022 et 2023 résultent de nominations de quelques membres encore en attente.

Source : Centre national de la musique, 2024

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 15 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2017-2023

Unités et %

	2017	2018	2019	2020	2021*	2022	2023			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Présidences et vice-présidences	39	39	43	51	44	37	40	43	83	48
Membres et membres suppléants	51	48	51	51	51	51	576	571	1 147	50
Total	51	48	51	51	50	50	616	614	1 230	50

* Ne sont prises en compte que les commissions dont les membres ont un mandat en cours de validité au 14 juin 2022. Dans le cadre de commissions comportant plusieurs collèges, les présidences sont comptées pour chaque collège de la commission.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2024

Centre national des arts plastiques

Tableau 16 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques, 2020-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024		
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Commissions d'acquisition							
Collège « Arts plastiques »	50	50	50	50	4	4	50
Collège « Photographie et images »	50	50	50	50	4	4	50
Collège « Arts décoratifs, design, métiers d'art »	50	50	50	50	4	4	50
Commissions de soutien à la création							
Soutien à une recherche/production artistique	50	50	43	43	3	4	43
Soutien à la photographie documentaire contemporaine	50	50	63	63	5	3	63
Soutien à la recherche en restauration et conservation d'œuvres d'art contemporain (dispositif supprimé en 2021)	50	50					
Soutien à la recherche en théorie et critique d'art	50	50	63	63	5	3	63
Soutien à l'édition imprimée/numérique	50	50	63	63	5	3	63
Soutien aux galeries d'art contemporain (depuis octobre 2021 les dispositifs sont gérés par une seule commission)			60	60	5	3	63
Soutien à la première exposition/publication	60	60					
Soutien pour une participation à une foire à l'étranger	50	50					
Soutien pour l'avance remboursable dans la production d'une œuvre originale	50	50					
Soutien aux maisons de production	50	50	57	57	4	3	57
Total	51	51	55	55	39	31	56

Note : ces statistiques concernent les personnalités qualifiées, les membres de droits étant représentés soit par des femmes soit par des hommes en fonction de leurs disponibilités.

Source : Centre national des arts plastiques/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2024

Centre national du livre

Tableau 17 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL), 2017-2023

Unités et %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022				2023			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Présidences	60	56	54	57	57	9	12	21	43	9	13	22	41
Membres	54	54	52	52	55	160	126	286	56	161	126	287	56
Total	55	55	52	52	55	169	138	307	55	170	139	309	55

Source : Centre national du livre, 2024

Tableau 18 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL) selon leur spécialité, 2019-2023

Unités et %

	2019	2020	2021	2022				2023			
Commissions	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Arts	45	53	64	10	6	16	63	7	9	16	44
Bande dessinée	45	38	42	12	13	25	48	9	7	16	56
Développement de la lecture auprès de publics spécifiques	56	57	56	9	6	15	60	14	8	22	64
Diffusion du livre en bibliothèque	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
Économie numérique	29		44	4	6	10	40	5	6	11	45
Extraduction littérature	56	50	58	6	6	12	50	10	6	16	63
Extraduction sciences, sciences humaines et sociales	82	68	64	6	4	10	60	10	13	23	43
Histoires, sciences de l'homme et de la société	43	42	56	9	5	14	64	11	8	19	58
Librairies indépendantes de référence	50	53	53	8	6	14	57	10	7	17	59
Librairies francophones à l'étranger	86	42	57	3	8	11	27	6	7	13	46
Littérature classique et critique littéraire	59	69	57	13	8	21	62	8	5	13	62
Littérature jeunesse	53	53	53	8	6	14	57	10	6	16	63
Littérature scientifique et technique	47	33	22	2	10	12	17	3	5	8	38
Littératures étrangères (roman, poésie)	56	56	69	8	6	14	57	8	6	14	57
Partir en livre	67	88	79	11	4	15	73	10	3	13	77
Philosophie	40	31	30	5	9	14	36	3	7	10	30
Poésie	52	54	50	9	10	19	47	5	8	13	38
Printemps des poètes	60	60	80	6	1	7	86	6	5	11	55
Roman	50	50	56	14	9	23	61	10	4	14	71
Théâtre	40	40	56	5	4	9	56	5	4	9	56
Valorisation des fonds et de la création éditoriale en librairie	47	50	50	9	5	14	64	8	8	16	50
Vie littéraire	65	65	65	12	6	18	67	12	7	19	63
Total général	52	52	55	169	138	307	55	170	139	309	55

Source : Centre national du livre, 2024

Emploi et rémunération

Contexte juridique

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946 et concerne notamment la sphère professionnelle, où s'applique la règle « à travail égal, salaire égal ». La ministre de la Fonction publique a publié le 22 décembre 2016 une circulaire visant à assurer une effective égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels, par la déclinaison du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics. Un accord spécifique, visant les mêmes fins, a été signé le 22 novembre 2018 avec l'ensemble des organisations syndicales du ministère de la Culture. Un accord analogue concernant l'ensemble de la fonction publique a également été signé le 30 novembre 2018¹.

Des avancées ont également été obtenues en matière de réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise ainsi que de lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail. Celles-ci s'effectuent en application des articles 104 et 105 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 modifiée pour la liberté de choisir son avenir professionnel et dont les mesures ont été précisées par le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, celui-ci s'applique aux employeurs de droit privé ainsi qu'à leurs salariées et salariés et aux personnels des personnes publiques employés dans les conditions du droit privé.

1. La direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) a publié, le 3 novembre 2023, la nouvelle édition du *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*. Ce rapport dresse le bilan des actions menées, notamment depuis la conclusion de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique et la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Ministère de la Culture

Tableau 19 – Rémunération comparée des agentes et agents titulaires (en personnes physiques) du ministère de la Culture en 2022*

Unités, euros et %

Par corps			Femmes		Hommes		Effectif total (PP) ¹	Part des femmes dans l'effectif en 2022 (%)	[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes (%)
Corps	Catégorie	Effectif (PP) ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)			
Emplois administratifs									
Administrateurs de l'État	A+	11	999	41 560	945	43 964	36	31	89
Att. admin. État	A	451	612	18 581	627	19 735	675	67	96
Emplois fonctionnels	A+	34	988	41 177	1 035	46 650	92	37	92
Infirmière d'État	A	0	0	0	0	0	0	0	
Inspect. conseil. créat.	A+	89	722	16 904	757	17 146	149	60	103
Inspect. gén. aff.c	A+	11	1 241	52 142	1 200	50 481	25	44	100
Secrétaires admin.	B	628	447	10 889	438	10 677	781	80	100
Adj. admin. État	C	587	409	7 644	398	7 575	715	82	98
Emplois scientifiques									
Architectes urbanistes	A+	117	745	21 320	856	25 663	237	49	95
Assist. ingénieurs	A	NC	NC	NC	NC	NC	5	80	139
Bibliothécaires	A	27	574	11 909	551	11 695	35	77	98
Charg. d'études doc.	A	290	602	14 059	620	14 710	377	77	98
Conservat. gén. bib.	A+	21	1 116	20 604	1 104	20 676	38	55	99
Conservat. bibliothèque	A+	80	767	14 563	793	15 109	127	63	100
Conservat. patrimoine	A+	351	782	16 485	869	17 543	593	59	104
Ingé. de recherche	A+	43	743	16 283	784	17 249	76	57	100
Ingé. d'études	A	104	619	13 882	646	14 193	175	59	102
Bibliothécaires assis. spec.	B	31	458	9 207	441	10 151	46	67	87
Secrétaires de doc.	B	81	449	9 639	457	10 065	117	69	97
Technic. de recherche	B	13	524	10 392	507	10 000	29	45	101
Magasin. spécialisés	C	NC	NC	NC	NC	NC	11	55	85
Métiers d'art									
Chef. de travaux d'art	A	37	578	14 086	626	13 766	86	43	111
Technic. d'art	B	207	431	9 055	456	9 735	363	57	98
Technic. sup. dev. durable	B	NC	NC	NC	NC	NC	10	30	113
Adj. tech. État	C	20	402	7 292	399	7 756	134	15	93
Emplois d'accueil et de surveillance du public									
Ingé. des serv. culturels	A	82	578	13 933	617	14 479	169	49	103
Tech. des s.c. et b.f.	B	180	425	10 232	465	10 622	382	47	105
Adj. technic. asm	C	284	393	7 720	397	8 051	752	38	97
Enseignement									
Prof. des ENS d'art	A+	43	726	1 948	736	2 264	123	35	87
Par catégorie statutaire									
Corps	Catégorie	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Part des femmes dans l'effectif (%)	[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes (%)
Ministère									
Agents titulaires	A+	794	791	18 164	690	862	20 978	54	94
	A	1 001	605	16 094	533	627	16 785	65	99
	B	1 143	442	10 316	585	456	10 341	66	103
	C	897	404	7 659	715	398	7 925	56	95

* Dernières données disponibles.

1. Personnes physiques (PP).

2. IM = indice majoré.

Note : les valeurs prises par cet indicateur permettent de considérer que la répartition des primes est équitable si le ratio est compris entre 98 % et 102 % ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %.

En 2022, 10 corps au sein du ministère présentent une situation équilibrée contre 8 en 2021. 8 corps montrent une situation plus favorable pour les femmes. 10 corps ont un indicateur inférieur à 98 % indiquant une situation plus favorable pour les hommes.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, (rapport social unique 2022, hors maîtres de conférences et professeurs des ENSA), 2024

Tableau 19 bis – Rémunération comparée des agentes et agents titulaires (en ETPT) du ministère de la Culture en 2022*

Unités, euros et %

Par corps			Femmes		Hommes		Effectif total (PP) ¹	Part des femmes dans l'effectif en 2022 (%)	[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes (%)
Corps	Catégorie	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)			
Emplois administratifs									
Administrateurs de l'État	A+	11,0	999	41 560	964	44 861	35,5	31	89
Att. admin. État	A	443,1	623	18 915	629	19 802	666,3	67	96
Emplois fonctionnels	A+	33,3	1 008	42 043	1 035	46 650	91,3	36	93
Infirmière d'État	A	0,0	0	0				0	
Inspect. conseil. créat.	A+	87,9	731	17 116	770	17 437	146,9	60	103
Inspect. gén. aff.c	A+	10,9	1 256	52 766	1 200	50 481	24,9	44	100
Secrétaires admin.	B	609,1	460	11 226	444	10 818	760,1	80	100
Adj. admin. État	C	565,0	425	7 942	401	7 629	692,1	82	98
Emplois scientifiques									
Architectes urbanistes	A+	115,5	755	21 597	867	25 966	234,1	49	96
Assist. ingénieurs	A	NC	NC	NC	NC	NC	4,5	89	69
Bibliothécaires	A	26,4	587	12 179	551	11 695	34,4	77	98
Charg. d'études doc.	A	280,0	623	14 564	629	14 916	365,8	77	99
Conservat. gén. bib.	A+	21,0	1 116	20 604	1 117	20 922	37,8	56	99
Conservat. bibliothèque	A+	78,3	783	14 879	797	15 173	125,1	63	100
Conservat. patrimoine	A+	347,2	791	16 665	874	17 645	587,8	59	104
Ingé. de recherche	A+	42,1	759	16 631	784	17 249	75,1	56	100
Ingé. d'études	A	100,1	643	14 423	655	14 396	170,1	59	102
Bibliothécaires assis. spec.	B	30,6	464	9 327	462	10 648	44,9	68	87
Secrétaires de doc.	B	77,5	469	10 074	460	10 121	113,3	68	98
Technic. de recherche	B	12,8	532	10 555	534	10 527	28,0	46	101
Magasin. spécialisés	C	NC	NC	NC	NC	NC	11,0	55	85
Métiers d'art									
Chef. de travaux d'art	A	35,0	612	14 908	632	13 908	83,5	42	111
Technic. d'art	B	198,9	449	9 424	465	9 926	351,9	57	98
Technic. sup. dev. durable	B	NC	NC	NC	NC	NC	9,5	26	113
Adj. tech. État	C	19,0	421	7 635	403	7 834	132,0	14	93
Emplois d'accueil et de surveillance du public									
Ingé. des serv. culturels	A	80,0	592	14 274	623	14 630	166,1	48	103
Tech. des s.c. et b.f.	B	175,9	435	10 471	469	10 716	376,1	47	105
Adj. technic. asm	C	272,3	410	8 052	403	8 163	733,9	37	97
Enseignement									
Prof. des ENS d'art	A+	42,0	744	1 996	741	2 278	121,5	35	87

Par catégorie statutaire		Femmes			Hommes			Part des femmes dans l'effectif (%)	[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes (%)
Corps	Catégorie	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)		
Ministère									
Agents titulaires	A+	783	802	18 415	685	869	21 137	53	94
	A	975	621	16 531	528	633	16 940	65	99
	B	1 107	456	10 648	577	463	10 493	66	103
	C	862	420	7 966	707	403	8 020	55	95

* Dernières données disponibles.

1. Personnes physiques (PP).

2. IM = indice majoré.

Note : les valeurs prises par cet indicateur permettent de considérer que la répartition des primes est équitable si le ratio est compris entre 98 % et 102 % ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %.

En 2022, 12 corps au sein du ministère présentent une situation équilibrée. 6 corps montrent une situation plus favorable pour les femmes. 10 corps ont un indicateur inférieur à 98 % indiquant une situation plus favorable pour les hommes.

ETPT (équivalent temps plein annuel travaillé).

* Dernières données disponibles.

1. Personnes physiques (PP).

2. IM = indice majoré.

Note : les valeurs prises par cet indicateur permettent de considérer que la répartition des primes est équitable si le ratio est compris entre 98 % et 102 % ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %.

En 2022, 12 corps au sein du ministère présentent une situation équilibrée. 6 corps montrent une situation plus favorable pour les femmes. 10 corps ont un indicateur inférieur à 98 % indiquant une situation plus favorable pour les hommes.

ETPT (équivalent temps plein annuel travaillé).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, (rapport social unique 2022, hors maîtres de conférences et professeurs des ENSA), 2024

Tableau 20 – Rémunérations comparées des agentes et agents contractuels du ministère de la Culture en 2022

Unités, euros et %

Catégorie/Groupe	Femmes				Hommes				Effectif total	Part des femmes dans l'effectif total (%)	[Montant moy. parts variables / IM moy.] Femmes / [Montant moy. parts variables / IM moy.] Hommes
	Effectif	IM Moyen ¹	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)	Effectif	IM Moyen ¹	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)			
Catégorie A – Groupe 5	10	1 406	88 018	3 563	15	1 178	72 472	2 800	25	40	107
Catégorie A – Groupe 4	87	942	58 537	1 965	108	921	57 314	1 711	195	45	112
Catégorie A – Groupe 3	237	676	41 403	1 136	135	699	43 442	1 283	372	64	92
Catégorie B – Groupe 2	95	541	33 790	778	51	550	33 133	783	146	65	101
Catégorie C – Groupe 1	47	469	33 601	671	39	486	30 533	701	86	55	99
Total général	476	692	43 403	1 231	348	743	46 157	1 348	824	58	98

1. IM = indice majoré.

Note : ne sont pas recensés dans ce tableau :

- les agents contractuels classés « hors groupe » dans la circulaire Albanel ;
- les agents contractuels recrutés sur le fondement défini par le Code général de la fonction publique (CGFP) : L.332-6 CGFP (ex-article 6 *quater* de la loi n° 84-16), L.332-7 CGFP (ex-article 6 *quinquies*), L.332-22 CGFP (ex-article 6 *sexies*) ;
- les agents en détachement sur contrat ;
- les agents contractuels de la filière enseignement ;
- les agents contractuels recrutés sur le fondement de l'ancien article 27 de la loi du 11 janvier 1984.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations (observatoire des rémunérations 2022), 2024

Focus sur la mise en œuvre d'un outil statistique d'analyse des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes pour 2023

Les écarts bruts de rémunérations pour les titulaires se traduisent au ministère de la Culture de la manière suivante pour 2023 :

Rémunération mensuelle brute	Hommes	Femmes
Effectifs en personnes physiques (PP)	3 157 €	4 247 €
Effectifs en ETP	3 136 €	4 164 €
Rémunération moyenne PP	4 253 €	3 941 €
Rémunération moyenne ETP	4 280 €	4 020 €

La méthode de décomposition des écarts mise au point par la DGAFP consiste à répartir les populations en fonction de leur corps, grade et échelon afin de pouvoir déterminer la nature des écarts de rémunérations. Elle distingue quatre grands types d'écarts :

L'effet temps partiel, qui mesure l'écart de rémunération généré par le fait que les femmes sont statistiquement plus à temps partiel que les hommes ;

L'effet « ségrégation de corps », qui mesure le fait que les femmes sont moins représentées dans les corps les mieux rémunérés ;

L'effet « démographique », qui mesure le fait qu'à un âge identique, les femmes se trouvent statistiquement dans des grades et échelons inférieurs à ceux des hommes.

L'effet « prime », qui porte sur les écarts de rémunération indemnitaire.

La décomposition des écarts constitue la principale plus-value de l'outil DGAFP. Le plus propice à l'analyse porte sur l'écart « personne physique » qui permet de prendre en compte l'effet temps partiels de manière « intégrée » :

Décomposition de l'écart de rémunération mensuel brute entre homme et femme (personne physique)	En €	En %
Écart total	- 311	100,00
dont effet temps partiel	- 51	16,38
dont effet ségrégation des corps	- 108	34,59
dont effet démographique au sein des corps	- 122	39,05
dont effet primes à corps-grade-échelon identique	- 31	9,98

Ainsi, l'écart total de rémunération s'élève à 311 € (soit 7,3 % du salaire moyen masculin). Comme en 2022, il est principalement dû à l'effet démographique : 122 €, soit 39,05 % de l'écart. Les effets ségrégations de corps et effets temps partiels pèsent respectivement 34,59 % et 16,38 % des écarts de rémunération. C'est l'écart indemnitaire qui est le moins significatif (9,98 %).

Jurys et concours

Contexte juridique

L'administration est tenue de nommer une proportion minimale de 40 % de membres de chaque sexe dans l'ensemble des jurys de concours et d'examens professionnels ainsi que dans les comités de sélection en application de l'article L. 325-17 du Code général de la fonction publique.

Pour aller plus loin en matière d'égalité professionnelle, l'article L. 325-18 du code précité prévoit l'obligation de présidence alternée entre les femmes et les hommes des jurys et des instances de sélection constitués pour le recrutement ou l'avancement des fonctionnaires, selon une périodicité qui ne peut excéder quatre sessions consécutives.

Ministère de la Culture

Tableau 21 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture, 2022

Unités et %

	Nombre de membres de jury en 2022 (dont présidence)				Présidence de jury en 2022			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Concours (catégories A, B et C)								
Catégorie A	28	38	66	42	2	5	7	29
Catégorie B	32	16	48	67	5	5	10	50
Catégorie C	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total concours et procédures « loi Sauvadet » (toutes catégories)	60	54	114	53	7	10	17	41
Examens professionnels (catégories A, B et C)								
Catégorie A	9	9	18	50	1	3	4	25
Catégorie B	19	21	40	48	2	8	10	20
Catégorie C	5	6	11	45	2	1	3	67
Total examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » (catégories B et C)	24	27	51	47	4	9	13	31
Total examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » (toutes catégories)	33	36	69	48	5	12	17	29
Total concours, examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » et recrutement sans concours	93	90	183	51	12	22	34	35

s. o. : sans objet.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2024

Secteur culturel et artistique

Postes de direction

Contexte juridique

L'article 5 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine consacre le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées de la création. Les textes d'application de cet article de loi, le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, les arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels de la création et l'arrêté du 10 novembre 2021 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre national de la marionnette », en ont précisé les modalités d'application. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé des objectifs aux directions régionales des affaires culturelles en la matière.

Dans un contexte plus global et concernant l'ensemble de la fonction publique, la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique modifie les dispositions du code général de la fonction publique. Elle porte à 50 % le quota obligatoire de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction et instaure un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Création artistique – Structures subventionnées

Tableau 22 – Part des femmes parmi les directions des lieux de création et de diffusion des arts visuels et du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture*, 2019-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre de structures	Part mixte (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	16	16	16	16	16	19	21	63	16
Centres d'art	62	59	57	57	54	58	7	38	55
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	67	67	77	62	62	13	0	38	62
Centres dramatiques nationaux (CDN)	27	29	37	42	42	38	8	50	42
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	13	13	13	13	0	7	14	86	0
Centres nationaux de la marionnette (CNMa)	///	///	///	///	50	7	0	29	71
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)	36	36	38	31	38	13	8	46	46
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	65	65	65	59	55	22	0	36	64
Opéras** (directeur général)	40	20	20	17	33	6	0	67	33
Orchestres (direction administrative)	65	54	50	43	43	14	0	57	43
Orchestres (direction musicale)***	n. d.	n. d.	7	14	14	14	0	86	14
Pôles nationaux cirque (PNC)	33	31	38	42	38	14	14	50	36
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	13	15	17	20	17	92	0	77	23
Scènes nationales	30	34	33	34	36	78	0	59	41
Total directions administratives*	34	34	38	36	35	381	4	57	39
Total général**	///	///	37	35	35	395	4	58	38

* Hors direction musicale des orchestres.
** Y compris direction musicale des orchestres.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2024

Patrimoine

Tableau 23 – Part des femmes parmi les chefferies des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2018-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024		
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes*
Répartition par structure de tutelle									
Commune	21	19	24	24	24	24	5	12	29
Groupement de communes	50	44	50	50	50	40	4	6	40
Métropole	0	0	0	0	0	0	0	4	0
Conseil départemental	37	34	34	38	38	44	14	16	47
Groupe de départements	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Total	30	28	31	32	32	33	23	40	37

* Le pourcentage de femmes est rapporté sur l'ensemble « femmes + hommes », donc hors vacances de poste.

Source : Ministère de la Culture, Observatoire de l'archéologie, 2024

Tableau 24 – Part des femmes parmi les directions des archives départementales, 2019-2023

Unités et %

	2019	2020	2021	2022				2023			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Direction	48	51	52	51	46	97	53	53	45	98	54
dont 10 à 19 agentes et agents		48	50	12	8	20	60	9	9	18	50
dont 20 à 29 agentes et agents		47	47	14	18	32	44	17	17	34	50
dont 30 à 39 agentes et agents		66	64	19	9	28	68	20	9	29	69
dont 40 agentes et agents et plus		38	41	6	11	17	35	7	10	17	41

Note : en 2021, deux collectivités territoriales ont été fusionnées, le Haut et le Bas-Rhin, pour donner naissance à la Collectivité européenne d'Alsace. La Corse du Sud et celle du Nord ont, quant à elles, fusionné administrativement en Collectivité territoriale de Corse en 2018, mais cela n'a eu d'effet au niveau des services d'archives qu'en 2020. Les 101 services d'archives ne sont plus désormais que 99.

Source : Ministère de la Culture, Service interministériel des archives de France, 2024

Tableau 25 – Part des femmes parmi les directions-chefferies de service ou de département dans les trois services à compétence nationale (SCN) des archives, 2020-2023

Unités et %

	2020	2021	2022				2023			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Archives nationales										
Direction/chefferie de service ou département	54	62	17	12	29	59	15	13	28	54
dont 5 à 14 agentes et agents	60	78	6	3	9	67	8	3	11	73
dont 15 à 39 agentes et agents	70	75	9	3	12	75	5	5	10	50
dont 40 à 100 agentes et agents	50	50	2	2	4	50	1	1	2	50
dont 101 à 200 agentes et agents	0	0	0	2	2	0	1	2	3	33
dont 400 agentes et agents et plus	0	0	0	2	2	0	0	2	2	0
Archives nationales du monde du travail										
Direction/chefferie de service ou département	75	75	2	2	4	50	2	2	4	50
dont 5 à 14 agentes et agents	67	67	1	2	3	33	1	2	3	33
dont 15 à 39 agentes et agents	100	100	1	0	1	100	1	0	1	100
Archives nationales des Outre-mer										
Direction/chefferie de service ou département	60	60	6	1	7	71	3	1	4	75
dont 5 à 14 agentes et agents	33	33	5	1	6	83	2	1	3	67
dont 15 à 39 agentes et agents	100	100	1	0	1	100	1	0	1	100
Total des trois SCN archives										
Direction/chefferie de service ou département	57	63	25	15	40	63	20	16	36	56
dont 5 à 14 agentes et agents	56	67	12	6	18	67	11	6	17	65
dont 15 à 39 agentes et agents	77	80	11	3	14	79	7	5	12	58
dont 40 à 100 agentes et agents	50	50	2	2	4	50	1	1	2	50
dont 101 à 200 agentes et agents	0	0	0	2	2	0	1	2	3	33
dont 400 agentes et agents et plus	0	0	0	2	2	0	0	2	2	0
Direction des trois SCN archives										
Chefferie d'établissement	67	67	2	1	3	67	2	1	3	67
Direction/Sous-direction	33	33	3	3	6	50	3	3	6	50

Source : Ministère de la Culture, Service interministériel des archives de France, 2024

Tableau 26 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2018-2023

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023		
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Musées de France accueillant le plus de visiteurs (30 établissements), hors musées nationaux	46	46	50	53	63	16	14	53

Note : les données des années précédentes ont pu être revues, d'une part, car la collecte s'est poursuivie, d'autre part, pour assurer une meilleure comparabilité des années entre elles.
N.B. : attention, la base d'analyse change entre 2017 et 2018. Jusqu'en 2017, le classement des 30 musées de France les plus fréquentés (hors musées nationaux) était fourni par *Le Journal des Arts*. C'est sur la base de cette liste que la part des femmes dirigeantes était ensuite recherchée. *Le Journal des Arts* a arrêté cette recension en 2018. Les chiffres fournis au 1^{er} janvier 2019 pour l'année 2018 sont ceux fournis par l'enquête Muséofile du service des musées de France, qui intègre directement cette question.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2024

Enseignement supérieur

Tableau 27 – Part des femmes parmi les directions des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2022-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 1 ^{er} janvier 2023				Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Par type de structure												
Établissements publics nationaux	19	21	40	48	20	20	40	50	19	20	39	49
Établissements publics de coopération culturelle (EPCC) et associations	18	41	59	31	21	36	57	37	21	30	51	41
Par domaine												
Architecture	7	14	21	33	7	14	21	33	5	15	20	25
Arts plastiques et pluridisciplinaires	18	27	45	40	20	23	43	47	21	18	39	54
Audiovisuel et cinéma	1	1	2	50	1	1	2	50	1	1	2	50
Patrimoine et musée	1	1	2	50	1	1	2	50	1	1	2	50
Spectacle vivant	10	19	29	34	12	17	29	41	12	15	27	44
Total	37	62	99	37	41	56	97	42	40	50	90	44

Note : 9 établissements sont en cours de recrutement pour le poste de direction. Nombre total d'établissements : 99.

Source : Ministère de la Culture, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Sous-direction des formations et de la recherche, 2024

Entreprises culturelles

Tableau 28 – Part des femmes à la direction* des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2021-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2023				Au 1 ^{er} janvier 2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Répartition par secteur d'activité											
Livre et presse	13	16	9	4	43	47	9	4	38	42	10
dont livre	16	12	10	2	18	20	10	3	17	20	15
dont presse	10	18	7	2	25	27	7	1	21	22	5
Audiovisuel	14	4	13	3	20	23	13	3	25	28	11
Publicité	31	29	21	3	11	14	21	2	14	16	13
Autres (spectacle vivant, jeux vidéo, métiers d'arts, musique, photographie et architecture)	14	18	25	4	12	16	25	6	8	14	43
Total	16	15	14	14	86	100	14	15	85	100	15

* Présidence de conseil d'administration ou de conseil de surveillance, direction générale ou, le cas échéant, gérance.
Champ : pour le 1^{er} janvier 2024, les 100 entreprises des secteurs culturels ayant le chiffre d'affaires le plus important en 2021, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public.
Note : les données au 1^{er} janvier 2023 ont été mises à jour pour la presse et le livre.

Source : Insee, Esane/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2024

Accès aux moyens de création et de production

Contexte juridique

L'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose que des actions soient menées pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres.

L'article 3 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine prévoit plus particulièrement que la politique en faveur de la création artistique poursuive l'objectif de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique. Les arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels ont précisé les modalités d'application de cette disposition. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé aux directions régionales des affaires culturelles des objectifs en la matière.

Dans un contexte plus global et concernant l'ensemble de la fonction publique, la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, modifie les dispositions du code général de la fonction publique. Elle porte à 50 % le quota obligatoire de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction et instaure un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Création artistique

Tableau 29 – Aides à la création artistique (danse) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2022

Aides aux équipes chorégraphiques (en nombre d'aides attribuées)

Unités, points et %

	Aide au projet				Conventionnement				Total ADSV			
	Nombre d'aides au projet	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Nombre de conventionnements	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Nombre total d'équipes aidées	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)
2018	122	47	46	7	146	32	58	11	268	38	52	9
2019	140	42	51	7	152	34	55	11	292	38	53	9
2020	121	48	42	10	166	36	51	13	287	41	47	12
2021	140	46	45	9	173	38	49	13	313	42	47	11
2022	124	52	32	15	190	39	48	12	314	45	42	13
Évolution 2018/2022	+ 2 %	+ 5 points	– 14 points	+ 8 points	+ 30 %	+ 7 points	– 10 points	+ 1 point	+ 17 %	+ 7 points	– 10 points	+ 4 points

* Part mixte : collectifs et duos hommes/femmes.

Le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI).

La parité varie sensiblement selon la durée du conventionnement : en 2022, 46 % des conventions à 2 ans étaient allouées à des compagnies dirigées par des femmes, contre 32 % et 38 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.

Aides aux équipes chorégraphiques (en volume de crédits attribués)

Milliers d'euros, points et %

	Aide au projet				Conventionnement				Total ADSV			
	Total crédits aide au projet (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Total crédits conventionnements (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Crédits totaux (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)
2018	1 217	45	47	7	7 471	31	57	12	8 688	33	56	11
2019	1 453	44	48	8	7 939	32	57	11	9 392	34	55	11
2020	1 265	46	42	12	8 432	35	52	13	9 697	37	50	13
2021	1 473	45	46	9	9 532	35	53	12	11 005	37	52	11
2022	1 373	50	34	16	10 556	37	53	11	11 930	38	50	11
Évolution 2018/2022	+ 13 %	+ 5 points	– 13 points	+ 9 points	+ 41 %	+ 6 points	– 4 points	– 1 point	+ 37 %	+ 5 points	– 6 points	–

* Part mixte : collectifs et duos hommes/femmes.

Même remarque que ci-dessus : la parité varie selon la durée du conventionnement : en 2022, 45 % des crédits du conventionnement à 2 ans étaient alloués à des équipes dirigées par des femmes, la proportion était de 33 % et 32 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.

Source : Direction générale de la création artistique, DEPS, 2024

Tableau 29 bis – Aides à la création artistique (musique) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2022

Aides aux ensembles musicaux (en nombre d'aides attribuées)													Unités, points et %
	Aide au projet				Conventionnement				Total ADSV				
	Nombre d'aides au projet	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Nombre de conventionnements	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Nombre total d'équipes aidées	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	
2018	130	28	68	3	212	12	82	6	342	18	77	5	
2019	135	29	67	4	222	13	80	8	357	19	75	6	
2020	135	31	61	7	229	12	80	8	364	19	73	8	
2021	120	30	60	10	256	15	78	7	376	20	72	8	
2022	141	27	64	9	270	16	79	6	411	19	73	7	
Évolution 2018/2022	+ 8 %	– 1 point	– 4 points	+ 6 points	+ 27 %	+ 4 points	– 3 points	–	+ 20 %	+ 1 point	– 4 points	+ 2 points	
* Part mixte : collectifs et duos hommes/femmes. Le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie sensiblement selon la durée du conventionnement : en 2022, 20 % des conventions à 2 ans étaient allouées à des ensembles dirigés par des femmes, contre 11 % et 10 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.													
Aides aux ensembles musicaux (en volume de crédits attribués)													Milliers d'euros, points et %
	Aide au projet				Conventionnement				Total ADSV				
	Total crédits aide au projet (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Total crédits conventionnements (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Crédits totaux (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	
2018	1 212	27	71	2	12 398	17	79	5	13 609	18	78	4	
2019	1 326	30	66	4	14 841	15	79	6	16 168	17	78	6	
2020	1 236	33	60	7	15 220	15	79	5	16 456	17	78	6	
2021	1 270	32	57	10	16 739	15	81	4	18 008	16	79	5	
2022	1 543	28	63	9	17 396	14	81	5	18 939	15	80	5	
Évolution 2018/2022	+ 27 %	+ 1 point	– 8 points	+ 7 points	+ 40 %	– 3 points	+ 2 points	–	+ 39 %	– 3 points	+ 2 points	+ 1 point	
* Part mixte : collectifs et duos hommes/femmes. Même remarque que ci-dessus : la parité varie selon la durée du conventionnement : en 2022, 17 % des crédits du conventionnement à 2 ans étaient alloués à des ensembles dirigés par des femmes, la proportion était de 12 % et 18 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.													

Source : Direction générale de la création artistique, DEPS, 2024

Tableau 29 ter – Aides à la création artistique (théâtre et arts associés) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2022

Aides aux équipes de théâtre et arts associés (en nombre d'aides attribuées)													Unités, points et %
	Aide au projet				Conventionnement				Total ADSV				
	Nombre d'aides au projet	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Nombre de conventionnements	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Nombre total d'équipes aidées	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	
2018	295	47	43	9	280	24	59	17	575	36	51	13	
2019	313	41	48	12	296	23	58	19	609	32	53	15	
2020	332	48	43	8	327	23	59	18	659	36	51	13	
2021	370	49	41	10	354	33	49	18	724	41	45	14	
2022	329	43	40	17	402	34	47	20	731	38	44	18	
Évolution 2018/2022	+ 12 %	– 4 points	– 3 points	+ 8 points	+ 44 %	+ 10 points	– 12 points	+ 3 points	+ 27 %	+ 2 points	– 7 points	+ 5 points	
* Part mixte : collectifs et duos hommes/femmes.													
Le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI).													
La parité varie sensiblement selon la durée du conventionnement : en 2022, 52 % des conventions à 2 ans étaient allouées à des équipes dirigées par des femmes, contre 29 % et 14 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.													
Aides aux équipes de théâtre et arts associés (en volume de crédits attribués)													Milliers d'euros, points et %
	Aide au projet				Conventionnement				Total ADSV				
	Total crédits aide au projet (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Total crédits conventionnements (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	Crédits totaux (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part mixte* (%)	
2018	3 780	45	44	11	19 865	22	63	16	23 645	25	60	15	
2019	3 909	42	48	11	20 614	21	62	17	24 523	24	60	16	
2020	3 943	50	41	9	21 320	21	62	16	25 264	26	59	15	
2021	4 638	47	43	11	22 879	27	55	18	27 517	30	53	16	
2022	4 317	43	40	17	25 004	29	52	19	29 321	31	50	19	
Évolution 2018/2022	+ 14 %	– 2 points	– 4 points	+ 6 points	+ 26 %	+ 7 points	– 11 points	+ 3 points	+ 24 %	+ 6 points	– 10 points	+ 4 points	
* Part mixte : collectifs et duos hommes/femmes.													
Même remarque que ci-dessus : la parité varie selon la durée du conventionnement : en 2022, 51 % des crédits du conventionnement à 2 ans étaient alloués à des équipes dirigées par des femmes, la proportion était de 27 % et 9 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.													

Source : Direction générale de la création artistique, DEPS, 2024

Tableau 29 quater – Aides à la création artistique (total) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2022

Aides aux équipes chorégraphiques, aux ensembles musicaux, équipes théâtres et arts associés (en nombre d'aides attribuées)												Unités et %
	Aide au projet				Conventionnement				Total ADSV			
	Nombre d'aides au projet	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Mixte (collectif, duos H/F) (%)	Nombre de conventionnements	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Mixte (collectif, duos H/F) (%)	Nombre total d'équipes aidées	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Mixte (collectif, duos H/F) (%)
2018	547	43	50	7	638	22	66	12	1 185	31	59	10
2019	588	38	53	9	670	22	65	13	1 258	30	59	11
2020	588	44	47	9	722	23	64	14	1 310	32	56	11
2021	630	45	46	10	783	28	58	13	1 413	36	53	12
2022	594	41	44	15	862	29	57	14	1 456	34	52	14
Le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI).												
Aides aux équipes chorégraphiques, aux ensembles musicaux, équipes théâtres et arts associés (en volume de crédits attribués)												Unités, milliers d'euros et %
	Aide au projet				Conventionnement				Total ADSV			
	Total crédits aide au projet (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Mixte (collectif, duos H/F) (%)	Total crédits conventionnements (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Mixte (collectif, duos H/F) (%)	Crédits totaux (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Mixte (collectif, duos H/F) (%)
2018	6 208	42	50	8	39 734	22	67	12	45 942	25	64	11
2019	6 689	40	51	9	43 395	21	67	12	50 083	23	65	12
2020	6 444	46	45	9	44 973	22	66	12	51 417	25	63	12
2021	7 380	44	46	10	49 151	25	63	12	56 531	27	61	12
2022	7 233	41	44	15	52 957	25	62	13	60 190	27	60	13
Le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI).												

Source : Direction générale de la création artistique, DEPS, 2024

Tableau 29 quinties – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2018-2022

Dispositif d'aide	Composition des commissions 2022		Nombre d'aides accordées			Montant des aides accordées		
	Nombre de membres	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Évolution part des femmes 2018-2022 (points)	Total (milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Évolution part des femmes 2018-2022 (points)
Aide à l'écriture d'œuvres musicales	100	46	94	28	+ 15	908	26	+ 15
Aide à l'écriture dramatique	44	50	54	61	+ 4	874	60	+ 8

Source : Direction générale de la création artistique, DEPS, 2024

Livre

Tableau 30 – Répartition du soutien du Centre national du livre (CNL) aux auteurs et autrices et traducteurs et traductrices par type d'aide en 2023

Unités, euros et %

	Demandes		Aides allouées		Montants alloués		Montant moyen par aide allouée...		
	Total	Part des demandes émises par des femmes (%)	Total	Part allouée à des femmes (%)	Total (euros)	Part allouée à des femmes (%)	... aux femmes (euros)	... aux hommes (euros)	Écart femmes/hommes (%)
Allocation annuelle aux auteurs et autrices	5	0	5	0	59 000	0	0	11 800	– 100
Bourses d'écriture	776	56	348	51	3 237 000	46	8 446	10 187	– 17
Bourse de résidence (création)	60	57	51	59	200 000	58	3 867	4 000	– 3
Bourse de résidence (milieu scolaire)	226	65	226	65	452 000	65	2 000	2 000	0
Bourse de résidence (vacances apprenantes)	68	75	68	75	136 000	75	2 000	2 000	0
Bourse aux traducteurs et traductrices des langues étrangères vers le français	20	55	17	53	112 000	51	6 333	6 875	– 8
Bourse de séjour aux traducteurs et traductrices du français vers les langues étrangères	51	55	43	58	148 000	61	3 600	3 222	12
Total	1 206	59	758	58	4 344 000	50	4 900	6 881	– 29

Source : Centre national du livre, 2024

Tableau 31 – Répartition du soutien du CNL aux auteurs et autrices et traducteurs et traductrices par domaine éditorial en 2023

Unités, euros et %

	Aides allouées		Montants alloués		Montant moyen par aide allouée...		
	Total	Part allouée à des femmes (%)	Total (euros)	Part allouée à des femmes (%)	... aux femmes (euros)	... aux hommes (euros)	Écart femmes/hommes (%)
Domaine éditorial							
Arts	7	57	51 000	45	5 750	9 333	– 38
Bande dessinée	119	45	802 000	39	5 868	7 439	– 21
Histoire, sciences humaines et sociales	25	40	112 000	33	3 700	5 000	– 26
Littérature classique	2	100	10 000	100	5 000	///	///
Littérature jeunesse	279	71	1 227 000	69	4 226	4 825	– 12
Littérature scientifique et technique	6	83	31 000	84	5 200	5 000	4
Littérature étrangère (roman, poésie)	10	50	91 000	54	6 125	7 000	– 13
Philosophie	3	67	35 000	86	15 000	5 000	200
Poésie	53	49	332 000	41	5 192	7 296	– 29
Roman	214	53	1 391 000	44	5 418	7 690	– 30
Théâtre	32	59	221 000	43	4 947	9 769	– 49

Source : Centre national du livre, 2024

Cinéma et audiovisuel

Tableau 32 – Bénéficiaires de l’avance sur recettes (avant réalisation)
du Centre national du cinéma et de l’image animée (CNC), 2012-2022

Unités et %

	Nombre de projets aidés	Répartition selon le genre des réalisateurs et réalisatrices		
		Femmes (%)	Hommes (%)	Mixte ¹ (%)
2012	56	29	70	2
2013	55	31	67	2
2014	57	23	77	0
2015	57	35	65	0
2016	55	24	73	4
2017	53	32	62	6
2018	54	15	80	6
2019	49	41	55	4
2020	53	40	57	4
2021	58	41	59	0
2022	58	28	69	3

1. Films coréalisés par des personnes de genre différent.
Note : le nombre de demandes d’aides étant très important, il n’existe pas de répartition de celles-ci par sexe.

Source : Centre national du cinéma et de l’image animée, 2024

Tableau 33 – Devis moyen des films d’initiative française, 2012-2022

Millions d’euros et %

	Devis moyen en fonction du genre des réalisateurs (millions d’euros)				Écart femmes/hommes (%)
	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Ensemble	
2012	3,45	5,69	2,27	5,10	– 39
2013	3,19	5,59	1,54	4,90	– 43
2014	2,83	4,35	0,16	3,94	– 35
2015	3,50	4,70	1,53	4,38	– 26
2016	2,58	6,52	2,03	5,47	– 60
2017	3,47	5,51	3,58	4,90	– 37
2018	2,88	4,45	0,36	4,04	– 35
2019	2,56	4,28	1,32	3,76	– 40
2020	2,23	3,85	1,13	3,41	– 42
2021	2,57	4,96	2,76	4,23	– 48
2022	3,71	4,72	4,12	4,40	– 21

1. Films coréalisés par des personnes de genre différent.
Lecture : en 2022, le devis moyen des films d’initiative française réalisés par des femmes est de 3,71 millions d’euros, soit 21 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (4,72 millions d’euros).

Source : Centre national du cinéma et de l’image animée, 2024

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias

Contexte juridique

Dans le cadre des textes d'application de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'objectif de la parité d'accès à la programmation a été intégré dans les cahiers des charges des établissements labellisés de la création artistique. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a précisé les progressions attendues. S'agissant des médias, l'article 3-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, qui détaille désormais les missions de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle (Arcom) créée par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, prévoit que cette nouvelle autorité de régulation, née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi), assure le respect des droits des femmes dans le domaine de la communication audiovisuelle. À cette fin, elle veille, d'une part, à une juste représentation des femmes et des hommes dans les programmes des services de communication audiovisuelle et, d'autre part, à l'image des femmes qui apparaît dans ces programmes, notamment en luttant contre les stéréotypes, les préjugés sexistes, les images dégradantes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein des couples. Dans ce but, elle porte une attention particulière aux programmes des services de communication audiovisuelle destinés à l'enfance et à la jeunesse. Dans ce but, les sociétés nationales de programmes sont tenues, au sens de l'article 20-1 A de la loi du 30 septembre 1986, de fournir à l'Arcom des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans leurs programmes. En effet, en application de l'article 43-11 de la même loi, ces sociétés sont tenues de mettre en œuvre des actions en faveur de la cohésion sociale, de la diversité culturelle, de la lutte contre les discriminations et des droits des femmes. Elles doivent notamment s'attacher à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple.

Théâtre

Tableau 34 – Répartition des spectacles programmés selon le sexe de la personne les ayant écrits, adaptés, traduits, mis en scène, scénographiés et chorégraphiés, saison 2023-2024

Unités et %

	Théâtres nationaux	Centres dramatiques nationaux	Scènes nationales	Autres lieux	Scènes conventionnées d'intérêt national	Pôles nationaux des arts du cirque	Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public	Centres nationaux de la marionnette	Centres de développement chorégraphique	Ensemble
Nombre de représentations	1 315	4 032	8 677	2 169	6 464	779	135	435	211	24 217
Part des représentations de spectacles mis en scène par des femmes (%)	53	49	36	32	38	40	31	50	59	40
Nombre de spectacles	103	851	3 446	953	3 111	305	60	167	122	9 118
Part des spectacles mis en scène par des femmes (%)	48	49	33	29	35	39	40	43	59	36
Nombre de spectacles jeune public	8	213	1 114	342	1 209	166	27	85	35	3 199
Part des spectacles jeune public mis en scène par des femmes (%)	63	56	46	40	47	42	37	46	63	46
Répartition des femmes par fonction (%)										
Part de femmes ayant écrit le spectacle	38	33	32	33	36	31	42	41	67	34
Part de femmes ayant réalisé l'adaptation	67	65	51	47	45	47	100	55	50	50
Part de femmes ayant réalisé la traduction	43	56	49	52	48	25	-	71	60	49
Part de femmes ayant réalisé la mise en scène	55	50	41	35	43	40	45	48	37	42
Part de femmes ayant réalisé la scénographie	49	51	41	46	44	46	21	46	55	44
Part de femmes ayant réalisé la chorégraphie	58	60	43	51	48	58	25	56	58	48

Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, DEPS, 2024

Musique

Tableau 35 – Part des femmes dans la programmation des opéras, saison 2023-2024

Unités et %

Nombre de représentations	1942
Part des représentations de spectacles mis en scène par des femmes	24
Nombre de spectacles	518
Part des spectacles mis en scène par des femmes	24
Nombre de spectacles jeune public	104
Part des spectacles jeune public mis en scène par des femmes	49
Part des femmes par fonction (%)	
Direction musicale	12
Mise en scène	29
Chorégraphie	44
Livret	10
Composition	7
Composition contemporaine	n.d.
La catégorie « opéra » regroupe les trois catégories : « opéra », « théâtre lyrique d'intérêt national » et « opéra national en région ».	
n.d. : données non disponibles.	

Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, DEPS, 2024

Photographie

Tableau 36 – Femmes photographes en 2020

Unités et %

	Effectif total	Nombre de femmes	Part des femmes (%)
Photographes	24 500	9 300	38
Photographes âgés de moins de 40 ans	12 700	6 400	50
Photographes âgés de 40 ans ou plus	11 800	2 900	25

Champ : photographes de 15 ans ou plus en emploi, France hors Mayotte.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 à 2021/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2024

Tableau 37 – Part des femmes dans la programmation artistique de photographie, 2019-2022

En %

	2019	2020	2021	2022
Photographes exposées dans les festivals	n.d.	n.d.	46	54
Femmes photographes dans les expositions photo (%)	43	42	41	51

n.d. : données non disponibles.
Note : les données des années antérieures ont pu être revues après recomptage plus précis.
Champ : festivals (Les Rencontres d'Arles, Les photomnales, Usimages, Visa pour l'image, La Gacilly, Circulations, Les Promenades photographiques de Blois, Boutographies, ImageSingulières, MAP, Itinéraires des photographes voyageurs, Photo festival Baie de Saint-Brieuc, ManifestO, Nicéphore+ (biennale), Les Photographiques, Quinzaine photographique, Été photographique de Lectoure, Portrait(s)-Vichy, Planches Contact, Photo Marseille, Les rencontres photographiques de Guyane, PhotoSaintGermain, Les femmes s'exposent, Rencontres de la jeune photographie internationale, Fictions documentaires, L'image satellite, festival international de mode et de photographie d'Hyères) et expositions (Maison européenne de la photographie, Le BAL, Musée Nicéphore Niépce, Jeu de Paume, Centre photographique d'Île-de-France, Le Point du Jour, Centres régionaux de la photographie, Villa Péronchon, Centre d'art et de photographie de Lectoure, Diaphane, GwinZegal, Destin Sensible, La Capsule, Centre photographique de Rouen, L'imagerie, Le Lieu, Carré d'Art, Centre Claude Cahun, Carré Amelot, Image-Imatge, GRAPh-CMi, Centre photographique-Marseille, Hôtel Fontfreyde, Stimultania, La Chambre, Le CRI des lumières, Maison Robert Doisneau, Le Lavoir Numérique).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS/Département de la photographie, 2024

Tableau 37 bis – Part des femmes dans les acquisitions publiques de photographie, 2018-2022

En %

	2018	2019	2020	2021	2022
Part de femmes photographes dans les acquisitions (%)	31	45	42	44	50
Part d'œuvres de femmes au sein des acquisitions (%)	22	21	31	44	39

Le Musée national d'Art moderne a fait l'acquisition en 2019 de 824 œuvres de Paul Virilio non comptabilisées ici.
Champ : Amiens musée de Picardie, FRAC Alsace, FRAC Bretagne, FRAC Champagne-Ardenne, FRAC Corse, FRAC Franche-Comté, FRAC Île-de-France, FRAC Normandie Caen, FRAC-Artothèque Nouvelle-Aquitaine, FRAC Occitanie Montpellier, FRAC Sud – Cité de l'art contemporain, Giverny musée des impressionnistes, IAC/FRAC Rhône-Alpes, Marseille MUCEM, Marseille Musée d'art contemporain, Nîmes Carré d'art, Paris (Ville de) Musée d'art moderne, Paris Cnap/Fnac, Paris Fonds d'art contemporain Paris Collections, Paris Mnam/CCI, Paris Musée national de l'histoire de l'immigration, Roubaix La Piscine, Saint-Étienne Métropole Musée d'art moderne et contemporain, Strasbourg Musée d'art moderne, Toulouse Les Abattoirs, Vitry-sur-Seine MAC/VAL.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS/Département de la photographie, 2024

Tableau 37 ter – Part des femmes à la direction des principaux établissements dans le domaine de la photographie, 2019-2023

Unités et %

	2019			2020			2021			2022			2023		
	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Direction	14	17	47	16	18	47	16	18	47	16	16	50	15	17	47

Champ : MEP, Le Bal, Jeu de Paume, CPIF, Le Point du Jour, CRP, Villa Péronchon, Été photographique de Lectoure, Diaphane, GwinZegal, Destin Sensible, La Capsule, Centre photographique de Rouen, L'imagerie, Le Lieu, Galerie Carré d'art – Chartres de Bretagne, Centre Claude Cahun – Nantes, Carré Amelot – La Rochelle, Centre d'art Image-Imatge – Orthez, GRAPh-CMi – Carcassonne, Voies Off – Arles, Centre photographique – Marseille, Hôtel Fontfreyde, Stimultania, La Chambre – Strasbourg, Le CRI des lumières – Lunéville, Maison Robert Doisneau, Lavoir Numérique. Voies Off, ayant fermé, n'est plus comptabilisé depuis 2022.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS/Département de la photographie, 2024

Tableau 37 *quater* – Enseignantes et enseignants, étudiantes et étudiants des secteurs de la photographie, 2021-2024

Unités et %

	Enseignantes photo	Enseignants photo	Part des femmes (%)	Étudiantes photo	Étudiants photo	Part des femmes (%)
2021-2022	11	19	37	-	-	-
2022-2023	13	19	41	141	97	59
2023-2024	14	19	42	147	96	60

Champ : École nationale supérieure Louis-Lumière, Gobelins, ENSP Arles.

Source : Ministère de la Culture, DEPS/Département de la photographie, 2024

Jeu vidéo

Tableau 38 – Place des auteurs et autrices dans les projets d'expériences numériques aidés par le CNC, 2019-2022

Unités et %

	2019			
	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée	Total
Projets aidés par le CNC	53	23	7	83
Écrits par des hommes	28	14	4	46
Écrits par des femmes	10	4	1	15
Mixtes	15	5	2	22
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	28	22	29	27
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	19	17	14	18

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques. En 2019, deux projets ont bénéficié de deux aides différentes du fonds. Ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois dans le total annuel.

	2020			
	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée/ expérience immersive	Total
Projets aidés par le CNC	50	21	7	78
Écrits par des hommes	26	8	2	36
Écrits par des femmes	11	5	2	18
Mixtes	13	8	3	24
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	26	38	43	31
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	22	24	29	23

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques. En 2020, six projets ont bénéficié de deux aides différentes du fonds. Ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois dans le total annuel.

	2021			
	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée/ expérience immersive	Total
Projets aidés par le CNC	30	13	13	56
Écrits par des hommes	18	2	7	27
Écrits par des femmes	4	5	1	10
Mixtes	8	6	5	19
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	27	46	38	34
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	13	38	8	18

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques.

	2022			
	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée/ expérience immersive	Total
Projets aidés par le CNC	73			
Écrits par des hommes	33			
Écrits par des femmes	17			
Mixtes	23			
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	32			
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	23			

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques puis, à partir de juillet 2022, au titre de l'aide à l'écriture, l'aide à la pré-production et l'aide à la production du fonds d'aide à la création immersive.
Note : il n'est désormais plus possible de distinguer les projets aidés selon leur type (réalité virtuelle, narration interactive ou réalité augmentée).

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2024

Tableau 39 – Part des femmes dans les métiers des effets visuels numériques (VFX), 2020-2022

En %

	2020	2021	2022
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Effectifs totaux	31	32	34
Répartition par type de contrat			
CDI	32	32	29
CDD	42	37	40
CDDU	31	32	34

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée/Audiens, 2024

Arts plastiques

Tableau 40 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 2015-2022

Unités et %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020		2021		2022	
	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)
Œuvres acquises par le FNAC											
Dont œuvres françaises	40	8	n.d.	57	34	561	31	262	43	242	71
Dont œuvres étrangères	49	35	n.d.	36	43	52	2	73	9	107	34
Total des œuvres acquises par le FNAC	43	12	n.d.	47	47	613	33	335	52	349	60
Œuvres acquises par les FRAC											
Dont œuvres françaises	29	21	32	64	34	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dont œuvres étrangères	35	24	48	46	44	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total des œuvres acquises par les FRAC	33	23	40	58	38	1 098	54	1 141	42	822	54

n.d. : données non disponibles.

n.d. : données non disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2024

Tableau 40 bis – Nombre d'artistes acquis par les FRAC selon leur origine et part des artistes femmes des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 2020-2022

Unités et %

	2020		2021		2022	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)
Total artistes	455	50	396	46	392	58
dont artistes scène française	290	31	244	53	257	59
dont artistes scène étrangère	165	53	152	40	135	55

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2024

Tableau 41 – Part des femmes parmi les artistes exposés dans les FRAC et les centres d’art, 2016-2022

Unités et %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022				
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre total d'artistes exposés	Mixtes	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)
FRAC											
Ensemble des artistes exposés	28	n.d.	25	30	31	43	2 935	52	1 671	1 212	41
dont expositions monographiques	31	25	29	41	n.d.	n.d.	127	5	65	57	45
dont expositions collectives	27	n.d.	24	29	n.d.	n.d.	2 808	47	1 606	1 155	41
Centres d'art											
Ensemble des artistes exposés	30	n.d.	40	38	35	47	1 683	70	873	740	44
dont expositions monographiques	40	33	41	39	n.d.	n.d.	250	11	123	116	46
dont expositions collectives	28	n.d.	40	38	n.d.	n.d.	1 433	59	750	624	44

n.d. : données non disponibles.
Note : dernières données disponibles. Le périmètre des centres d'art varie d'une année sur l'autre en fonction des réponses obtenues dans le cadre de l'enquête annuelle.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2024

Patrimoine

Tableau 42 – Part des femmes parmi les commissaires de quelques grandes expositions, 2017-2023

Unités et %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre total d'expositions	Nombre total de commissaires	Nombre de femmes	Part des femmes (%)
Expositions « d'intérêt national »	54	50	57	52	55	69	24	52	32	62
Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP)	44	38	30	73	36	63	11	23	11	48
Total				57	48	67		75	43	57

Base : services à compétence nationale, Galeries du Grand Palais, Musée du Luxembourg.
Note : certaines expositions peuvent avoir plusieurs commissaires.

Source : Réunion des musées nationaux-Grand Palais/Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines et de l'architecture/DEPS, 2024

Cinéma

Tableau 43 – Nombre et part de courts-métrages réalisés par des femmes selon le genre, 2021-2022

Unités et %

	2021	2022	
	Part (%)	Nombre de courts métrages réalisés par des femmes	Part (%)
Fiction	42	83	42
Animation	61	24	53
Documentaire de création/expérimental	35	18	46
Ensemble	43	125	44

Champ : films de court métrage dont la production a été financièrement soutenue par le CNC à travers cinq mécanismes d'aides : l'aide avant réalisation, l'aide au programme de production, l'aide après réalisation, l'aide audiovisuelle et l'investissement du fonds de soutien automatique.
Note : seuls les films strictement réalisés par des femmes sont comptabilisés.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2024

Tableau 44 – Part des femmes dans la réalisation de longs-métrages (films agréés), 2012-2022

Unités et %

	Nombre de films agréés	Répartition selon le genre (%)		
		Femmes	Hommes	Mixte
2012	279	21	76	3
2013	269	21	75	3
2014	258	20	78	2
2015	300	21	77	2
2016	283	20	76	3
2017	300	23	73	4
2018	300	23	75	2
2019	301	23	74	3
2020	237	25	74	1
2021	340	26	69	5
2022	287	30	67	3

Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et est comptabilisé une seule fois.
Note : les années considérées sont les années d'agrément des investissements.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2024

Tableau 45 – Part de longs-métrages réalisés par des femmes selon le type de coproduction, 2012-2022

En %

	Films d'initiative française			Films à majorité étrangère			Total films agréés		
	Femmes	Hommes	Mixte	Femmes	Hommes	Mixte	Femmes	Hommes	Mixte
2012	22,0	75,1	2,9	18,6	77,1	4,3	21,1	75,6	3,2
2013	23,1	73,6	3,4	14,8	82,0	3,3	21,2	75,5	3,3
2014	21,7	76,4	2,0	14,5	83,6	1,8	20,2	77,9	1,9
2015	22,6	75,6	1,7	15,2	83,3	1,5	21,0	77,3	1,7
2016	23,5	73,8	2,7	9,7	85,5	4,8	20,5	76,3	3,2
2017	25,2	70,3	4,5	17,9	80,8	1,3	23,3	73,0	3,7
2018	21,9	76,4	1,7	27,0	69,8	3,2	23,0	75,0	2,0
2019	23,8	72,9	3,3	18,0	80,3	1,6	22,9	74,1	3,0
2020	26,1	73,4	0,5	20,4	77,6	2,0	24,9	74,3	0,8
2021	26,0	69,4	4,5	28,0	65,3	6,7	26,5	68,5	5,0
2022	29,8	66,8	3,4	29,1	67,1	3,8	29,6	66,9	3,5
Total	24,2	73,0	2,8	19,7	77,1	3,2	23,2	73,9	2,9

Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et comptabilisé une seule fois.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2024

Tableau 46 – Films d'initiative française selon le type de film et le genre des réalisateurs et réalisatrices, 2012-2022

Unités et %

	Films de fiction				Films documentaires				Films d'animation			
	Femmes	Hommes	Mixtes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixtes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixtes	Part des femmes (%)
2012	38	120	3	24	8	28	2	21	9	1		0
2013	36	128	4	21	12	21	3	33	4			0
2014	36	127	1	22	8	23	3	24	5			0
2015	44	144	1	23	9	30	3	21	3			0
2016	38	128	4	22	14	25	2	34	10			0
2017	47	126	7	26	7	28	2	19	2	2	1	40
2018	41	141	1	22	11	35	3	22	5			0
2019	37	139	3	21	21	31	4	38	4	1		0
2020	32	100	1	24	15	33		31	2	5		29
2021	52	155	7	24	17	23	4	39	6	1		0
2022	49	105	5	31	12	30	1	28	1	4	1	17
Total	450	1413	37	24	134	307	27	29	5	57	5	7

Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et comptabilisé une seule fois.

Note de lecture : 49 films d'initiative française de fiction ont été réalisés par des femmes en 2022, 105 par des hommes et 5 par des femmes et des hommes. 31 % des films de fiction d'initiative française ont donc été strictement réalisés par des femmes en 2022.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2024

Médias

Tableau 47 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2014-2022

Unités et %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fiction	37	39	35	///	40	41	38	39	42
dont fiction française récente (moins de 3 ans)	41	-	37	///	40	43	41	42	48
Information	36	36	37	///	38	39	38	40	38
Magazines et documentaires	34	35	32	///	36	38	34	39	36
Divertissement	39	-	41	///	43	40	46	42	41
Sport	16	-	17	///	24	15	12	20	18

Champ : 19 chaînes de la TNT.

Les observations ont été menées sur les programmes d'information de la mi-journée et sur la tranche horaire 17 h-23 h.

Pour plus de précisions : <https://www.arcom.fr/nos-ressources/etudes-et-donnees/mediatheque/rapport-sur-la-representation-de-la-societe-francaise-dans-les-medias-audiovisuels-exercice-2021-et-actions-2022>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)/DEPS, 2024

Tableau 48 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de radio publiques et privées, 2017-2022

En %

		Part de présentatrices						Part d'expertes						Part de journalistes					
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chaînes de radio publiques	France Info	19	27	35	30	35	28	31	27	46	46	48	48	38	36	40	40	43	42
	France Inter	36	39	42	41	46	45	34	36	38	36	42	49	46	46	49	51	48	51
	France Culture	52	48	47	47	47	51	33	36	39	42	44	48	48	47	51	49	48	53
	France Musique	49	57	47	57	50	50	28	50	51	48	49	51	52	44	58	47	42	50
Chaînes de radio privées	RMC	17	18	11	17	17	19	24	20	15	24	21	16	20	19	25	13	23	22
	RTL	32	33	49	48	36	37	31	31	42	47	48	47	42	31	31	30	52	46
	RFI	42	43	47	46	47	48	32	35	36	33	36	36	37	40	35	38	39	39
	Europe 1	48	36	47	29	34	38	48	44	38	40	36	37	52	44	65	40	60	50

Note : les modalités de déclarations de France Info ont évolué. Les données de 2017 ne sont pas directement comparables aux autres années.
Pour plus de précisions : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source: Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)/DEPS, 2024

Tableau 49 – Part des femmes à la radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, 2016-2022

En %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part de femmes	35	44	39	41	38	43	45
Part d'hommes	65	56	61	59	62	57	55

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source: Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), DEPS, 2024

Tableau 50 – Part des femmes à la radio, toutes catégories confondues, 2016-2022

En %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part de femmes	36	36	37	40	39	42	42
Part d'hommes	64	64	63	60	61	58	58

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source: Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), DEPS, 2024

Tableau 51 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de télévision publiques et privées, 2017-2022

En %

		Part de présentatrices						Part d'expertes						Part de journalistes					
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chaînes de télévision publiques	France Ô	76	71	n.d.	n.d.	n.d.	-	48	52	47	n.d.	n.d.	-	0	50	n.d.	n.d.	n.d.	-
	France 2	49	54	50	38	59	57	31	34	41	52	58	57	48	42	44	47	54	51
	France 3	71	47	47	53	40	35	53	56	29	32	50	20	28	47	59	42	47	47
	France 4	58	13	0	46	45	44	n.d.	50	n.d.	67	65	n.d.	0	43	0	56	26	0
	France 5	61	65	67	55	50	43	35	37	39	47	46	46	39	35	36	47	31	27
Chaînes de télévision privées	TF1	37	25	43	44	52	55	25	43	50	13	44	53	25	26	35	58	40	37
	Canal +	21	27	31	42	38	49	22	28	35	36	38	49	24	27	29	18	25	32
	M6	60	39	47	56	45	58	43	20	39	30	52	66	45	57	53	37	53	61
	Paris Première	70	85	59	69	76	72	19	39	39	17	35	38	40	47	76	58	56	46
	NRJ 12	80	41	12	21	4	0	n.d.	45	49	61	55	58	55	90	98	83	83	21
	C8	36	63	77	70	70	62	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	46	44	43	41	48	49
	TMC	34	37	38	35	42	51	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	31	36	38	53	38	36
	TFX	n.d.	87	43	93	98	95	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	50	n.d.	n.d.	100	n.d.

La chaîne n'existe plus.
n.d. : données non disponibles.
Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source: Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) 2022/Ministère de la Culture, Mission RSO, 2024

Tableau 52 – Part des femmes à la télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience, 2016-2022

En %

	Tranche horaire 18 h-20 h	Tranche horaire 21 h-23 h
2016	25	33
2017	29	29
2018	39	29
2019	33	45
2020	40	42
2021	40	38
2022	44	36

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source: Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2024

Tableau 53 – Part des femmes à la télévision, toutes catégories confondues, 2017-2022

En %

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part de femmes	40	42	42	43	45	46

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source: Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2024

Tableau 54 – Part des femmes parmi les détenteurs et les détentrices de la carte de presse, 2019-2022

Unités et %

	2019	2020	2021	2022	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre de détenteurs et les détentrices de la carte de presse	Part des femmes (%)
Par secteur					
Presse écrite	49	49	49	19 036	49
Télévision	44	45	45	6 095	45
Radio	44	45	45	3 341	46
Agence de presse	44	43	45	2 810	46
Autres	55	56	54	2 918	51
Par métier					
Reporter rédacteur ou rédactrice	49	49	49	17 766	49
Rédacteur ou rédactrice en chef	40	40	41	4 011	41
Chef ou cheffe d'agence, de service, de rubrique	46	46	47	2 854	47
Secrétaire de rédaction	64	63	62	2 211	64
Secrétaire général de rédaction, chef ou cheffe d'édition	47	48	46	1 263	45
Dessinateur ou dessinatrice, graphiste	55	55	56	766	55
Reporter photographe	23	23	22	605	20
Directeur ou directrice de publication ou de rédaction	30	31	30	858	29
Journaliste reporter d'images	38	39	39	885	39
Producteur ou productrice/réalisateur ou réalisatrice	62	55	47	25	48
Autres	53	53	50	2 452	51
Par âge					
Moins de 26 ans	51	50	51	1 705	51
26 à 35 ans	53	53	52	7 866	52
36 à 45 ans	50	50	50	8 146	51
46 à 55 ans	45	46	46	8 998	46
56 à 65 ans	41	42	42	6 518	43
66 ans et plus	36	36	35	967	36
Total	48	48	48	34 200	48

Source : Observatoire des métiers de la presse, Afdas/CCIJP, 2024

Tableau 55 – Part des femmes parmi les expertes et experts / invitées et invités de certains programmes à la télévision et à la radio en 2023

En %

Média	Émission	Part des femmes	Part des femmes l'année précédente
France Télévisions	Ensemble d'émissions	n.d.	n.d.
	<i>C dans l'air</i>		
Arte	Ensemble d'émissions		
	<i>Arte Journal</i>	40	39
	<i>28 minutes</i>	43	40
	<i>Xenius/ twist</i>	56	44
Radio France	Ensemble d'émissions	49	48
	<i>Grand bien vous fasse</i>	49	55
	<i>La terre au carré</i>	47	49
	<i>Le téléphone sonne</i>	42	43
	<i>La Marche de l'histoire/ L'Heure bleue</i>	56	45
	<i>13/14</i>	49	51
	<i>Les petits bateaux</i>	49	46
	<i>Totemic</i>	48	46
	<i>Les matins du samedi</i>	51	46
	<i>Les enjeux internationaux</i>	49	43
	<i>Affaires culturelles</i>	54	49
	<i>Entendez-vous l'éco ?</i>	48	48
	<i>Être et savoir</i>	58	55
	<i>De cause à effets</i>	51	50
	<i>Les informés</i>	47	48
	<i>C'est la vie</i>	62	49
	<i>La tribune des critiques de disques</i>	50	51
France Média Monde	Ensemble émissions de France 24 et de RFI en français	37	42

Périmètre Arcom.

La chaîne ne comptabilise que les expertes et non les femmes invitées en tant que témoins.

France Média Monde : résultats sur les mois de mai et octobre cumulés, période scrutée par l'ARCOM pour 2023, sur les catégories « expertes et autres intervenantes » pour RFI et France 24 en français (ensemble des émissions prises en compte).

n.d. : données non disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2024

Consécration artistique

Cinéma

Tableau 56 – Part des femmes parmi les lauréates et les lauréats de certaines distinctions aux Césars du cinéma, 1976-2023

Unités et %

	1976 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2023	Total
Meilleur film							
Films sélectionnés	16	45	52	52	71	24	260
dont réalisés par des femmes	1	3	4	7	9	6	30
Part des femmes (%)	6	7	8	13	13	25	12
Films primés	4	11	10	10	10	4	49
dont réalisés par des femmes	0	1	0	3	0	0	4
Part des femmes (%)	0	9	0	30	0	0	8
Meilleur court-métrage							
Films sélectionnés	15	54	42	46	46	19	222
dont réalisés par des femmes	1	10	6	9	12	9	47
Part des femmes (%)	7	19	14	20	26	47	21
Films primés	3	10	10	11	10	4	48
dont réalisés par des femmes	1	1	1	4	5	3	15
Part des femmes (%)	33	10	10	36	50	75	31
Meilleurs réalisateurs et réalisatrices							
Réalisateurs et réalisatrices sélectionnés	16	46	52	51	66	24	255
dont femmes	1	2	4	3	12	5	27
Part des femmes (%)	6	4	8	6	18	21	11
Réalisateurs et réalisatrices primés	4	10	11	10	10	4	49
dont femmes	0	0	0	1	0	0	1
Part des femmes (%)	0	0	0	10	0	0	2

« Meilleur court-métrage de fiction » jusqu'à 1991, puis « Meilleur court-métrage ».

Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité /DEPS, 2024

Tableau 57 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury, 1970-2023

Unités et %

	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2021 à 2023	Total
Palme d'or							
Films primés	13	12	12	10	10	3	60
dont réalisés par des femmes	0	0	1	0	0	2	3
Part des femmes (%)	0	0	8	0	0	67	5
Palme d'or du court-métrage							
Films primés	8	10	10	10	10	3	50
dont réalisés par des femmes	0	2	1	2	1	3	8
Part des femmes (%)	0	20	10	20	10	100	16
Grand Prix							
Films primés	9	10	10	10	10	3	53
dont réalisés par des femmes	0	1	0	1	2	1	5
Part des femmes (%)	0	10	0	10	20	33	9
Présidence du jury							
Nombre de présidences	10	10	10	10	10	3	52
dont femmes	4	0	2	2	2	0	10
Part des femmes (%)	40	0	20	20	20	0	19

Note : il n'y a pas eu de Festival de Cannes en 2020.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2024

Musique

Tableau 58 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz, 1985-2023

Unités et %

	1985 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2023	Total
Victoires de la musique (meilleur album¹)						
Albums primés, <i>dont interprétés par :</i>	6	10	19	21	4	60
<i>hommes</i>	5	10	17	15	3	50
<i>femmes</i>	0	0	1	4	1	6
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	1	2	0	4
Part des femmes (%)	0	0	5	19	25	10
Albums primés, <i>dont composés par :</i>	5	10	19	21	4	59
<i>hommes</i>	4		16	15	3	38
<i>femmes</i>	0	0	1	2	0	3
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	2	4	1	8
Part des femmes (%)	0	0	5	10	0	5
Albums primés, <i>dont écrits par :</i>	5	10	19	21	4	59
<i>hommes</i>	4	10	11	13	3	41
<i>femmes</i>	0	0	1	5	1	7
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	7	3	0	11
Part des femmes (%)	0	0	5	24	25	12
Victoires du jazz (artiste de l'année)						
Artistes primés			8	10	9	27
<i>dont hommes</i>			6	8	4	18
<i>dont femmes</i>			0	2	5	7
<i>mixtes (duo, groupe, etc.)</i>			2	0	0	2
Part des femmes (%)			0	20	56	26
Victoires de la musique classique³						
Artistes primés	7	18	29	27	14	95
<i>dont hommes</i>	2	10	21	22	6	61
<i>dont femmes</i>	5	8	8	5	8	34
Part des femmes (%)	71	44	28	19	57	36

1. « Meilleur album de l'année » entre 1985 et 1998 et en 2011 et 2020 ; « Meilleur album rock » et « Meilleur album varié » pour les autres années.

2. « Mixtes » : au moins une femme.

3. « Artiste lyrique de l'année » et « Soliste instrumental de l'année » à partir de 1986, ainsi que « Compositeur de l'année » à partir de 2000.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2024

Théâtre

Tableau 59 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Molières, 1987-2023

Unités et %

	1987 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2023**	Total
Molière du metteur ou de la metteuse en scène*						
Personnes sélectionnées	16	50	53	53	28	200
<i>dont femmes</i>	1	0	8	8	11	28
Part des femmes (%)	6	0	15	15	39	14
Personnes primées	3	10	10	12	9	44
<i>dont femmes</i>	0	0	3	1	4	8
Part des femmes (%)	0	0	30	8	44	18
Molière de l'auteur ou de l'autrice						
Personnes sélectionnées	14	55	54	41	18	182
<i>dont femmes</i>	3	10	6	9	9	37
Part des femmes (%)	21	18	11	22	50	20
Personnes primées	3	15	10	7	3	38
<i>dont femmes</i>	1	3	1	0	2	7
Part des femmes (%)	33	20	10	0	67	18

* « Molière du metteur et de la metteuse en scène d'un spectacle de théâtre public » et « Molière du metteur ou de la metteuse en scène d'un spectacle de théâtre privé ».

** Il n'y a pas eu de Molières en 2021.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2024

Livre

Tableau 60 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2016-2023

Unités et %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Composition	38	38	43	41	42	44	41	32	28	60	53
dont hors Prix Femina ¹	25	24	30	28	29	32	29	20	28	48	42
Présidence	17	17	17	33	50	50	33	3	3	6	50

1. Le jury du Prix Femina est composé exclusivement de femmes.

Champ : les prix qui ont été pris en compte dans ce tableau sont les suivants : Académie Goncourt, Renaudot, Femina, Décembre, Interallié et Médicis.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité/DEPS, 2024

Tableau 61 – Part des femmes parmi les sélections et parmi les nominations pour neuf prix littéraires, 2012-2023

Unités et %

	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)
2012-2019				
Sélectionnés	604	358	962	37
Primés	44	28	72	39
2020-2023				
Sélectionnés	252	225	477	47
Primés	21	15	36	42

1. Académie française (Grand Prix), Décembre, Femina, Goncourt (roman), Interallié (roman français), Prix des libraires, Prix du livre Inter, Médicis, Renaudot.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité/DEPS, 2024

Tableau 62 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2023

Unités et %

	1900 à 1909	1910 à 1919	1920 à 1929	1930 à 1939	1940 à 1949	1950 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2023	Total
Lauréates et lauréats														
Hommes	11	19	32	43	35	50	54	76	78	97	104	89	26	688
Femmes	2	5	2	7	10	8	16	18	25	36	34	58	30	251
Total	13	24	34	50	45	58	70	94	103	133	138	147	56	965
Part des femmes (%)	15	21	6	14	22	14	23	19	24	27	25	39	54	26

Champ : les 14 prix suivants ont été pris en compte dans ce tableau : Académie Goncourt (roman), Goncourt des Lycéens, Renaudot (roman), Femina, Décembre, Interallié (roman français), Prix du roman Fnac, Prix des libraires, Prix Médicis, Prix du livre Inter, Grand Prix RTL-Lire, Prix des lectrices de *Élle*, Prix des maisons de la presse, Grand Prix du roman de l'Académie française.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité/DEPS, 2024

Photographie

Tableau 63 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix photographiques emblématiques, 2012-2023

Unités et %

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (p)
Hommes	9	9	7	11	13	11	13	16	6	10	12	9
Femmes	4	5	6	2	4	9	8	5	11	11	10	8
Total	13	14	13	13	17	20	21	21	17	21	22	17
Part des femmes (%)	31	36	46	15	24	45	38	24	65	52	45	47

Champ : Nadar, Henri-Cartier-Bresson, Camera Clara, Carmignac, Niépce, Visa d'or de la presse quotidienne, Roger Pic, Bourse de la Fondation Jean-Luc Lagardère, HSBC (remplacé en 2022 par Viviane Esders), Marc Ladreit de Lacharrière, Levallois, Bourse du Talent, Découverte Louis Roederer, ImageSingulières, Prix du Livre Paris Photo-Apture Foundation.

(p) : 2023 provisoire ; chiffres complétés pour l'année 2022.

Source : Ministère de la Culture, DEPS, bureau de la photographie, 2024

Architecture

Tableau 64 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de prix d'architecture emblématiques, 2021-2023

En %

	2021	2022	2023
Part des femmes récompensées	21	23	35

Champ : À vivre, AFEX, Équerre d'argent, Médaille d'or de l'Académie d'architecture, Première Œuvre, Prix d'a, Projet Citoyen, Album des jeunes architectes & paysagistes (AJAP), Grand prix national d'architecture (GPNA).
Des discontinuités de champ sont à noter au sujet des prix suivants : le prix AFEX a été attribué en 2021 (mais pas en 2022), les AJAP se sont tenus en 2020 et 2023, le GPNA s'est tenu en 2022.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2024

Ordres nationaux

Tableau 65 – Parts des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2023

Unités et %

	Chevalier ou chevalière				Officier ou officière				Commandeur ou commandeuse			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
2014	269	374	643	42	69	104	173	40	15	60	75	20
2015	258	376	634	41	58	124	182	32	15	34	49	31
2016	273	315	588	46	68	107	175	39	27	43	70	39
2017	181	211	392	46	53	62	115	46	14	29	43	33
2018	145	158	303	48	19	40	59	32	12	21	33	36
2019	233	267	500	47	55	91	146	38	20	29	49	41
2020	211	230	441	48	49	90	139	35	19	31	50	38
2021	216	230	446	48	75	65	140	54	17	28	45	38
2022	212	236	448	47	75	64	139	54	27	22	49	55
2023	205	217	422	49	53	62	115	46	21	15	36	58

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2024

Tableau 66 – Part des femmes dans la composition de l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des beaux-arts, 2022-2024

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024
Académie française			
Nombre d'académiciennes et d'académiciens	35	35	35
Dont femmes	6	6	5
Part des femmes (%)	17	17	14
Académie des inscriptions et belles-lettres			
Nombre d'académiciennes et d'académiciens	55	56	55
Dont femmes	5	6	5
Part des femmes (%)	9	11	9
Académie des beaux-arts			
Nombre d'académiciennes et d'académiciens	58	54	58
Dont femmes	9	10	11
Part des femmes (%)	16	19	19

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2024

Formation, éducation, emploi, rémunération

Contexte juridique

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, qui fait partie du bloc de constitutionnalité, pose le principe d'égal accès à l'éducation en ces termes : « 13. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »

Le Code de l'éducation vient préciser l'application de ce principe général, notamment dans son article L. 111-1. L'éducation est placée au rang de priorité nationale. Le service public de l'éducation contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction, notamment celle du sexe.

Concernant la formation, l'article L. 6112-1 du Code du travail précise qu'aucune distinction ne doit être faite entre les femmes et les hommes concernant l'accès à la formation. En outre, l'article L. 6112-2 du même code précise que par exception au principe de non-discrimination énoncé à l'article précédent, le pouvoir réglementaire ou des contrats peuvent prévoir, à titre transitoire, des mesures prises au seul bénéfice des femmes en vue d'établir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière de formation.

Enseignement, formation

Tableau 67 – Part des femmes parmi les étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2010-2023

Unités et %

	Part des femmes													Nombre d'étudiantes et d'étudiants	Nombre d'écoles
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2022-2023	2022-2023
Arts plastiques	64	63	64	65	64	64	65	66	66	67	68	69	70	11 025	44
Architecture	56	57	56	57	57	57	58	59	58	58	59	60	61	19 259	21
Spectacle vivant	53	56	55	49	52	50	48	47	48	49	49	48	50	4 026	33
Patrimoine	80	80	81	82	80	80	80	81	79	78	81	82	80	1 655	2
Cinéma, audiovisuel	54	54	56	61	58	55	56	51	51	50	56	55	56	337	2
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture	59	59	60	60	60	60	60	61	60	61	62	63	63	36 302	102 ²
Ensemble de l'enseignement supérieur ¹	56	56	55	55	55	55	55	55	55	56	56	56	56	2 935 300	

Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture.
1. Source : *Repères et références statistiques, Rapport annuel*, DEPP-SD-SIES/MESRI.
2. Parmi les 99 écoles de l'ESC, trois sont pluridisciplinaires. Chaque site d'enseignement de ces écoles pluridisciplinaires étant spécialisé, leurs effectifs apparaissent dans le tableau par domaine, portant le nombre total d'écoles à 102, sans double compte.

Source : Enquêtes SISE Inscriptions, MESRI, SIES/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2024

Tableau 68 – Part des femmes parmi les actifs et actives des secteurs culturels ayant bénéficié d’une formation continue en 2019-2022

	2020	2021	2022			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Intermittentes et intermittents du spectacle par catégorie						
Techniciennes et techniciens de l'audiovisuel	41	41	1 185	1 343	2 528	47
Techniciennes et techniciens du spectacle vivant	24	24	926	2 318	3 244	29
Artistes interprètes	62	61	3 854	2 366	6 220	62
Musiciennes et musiciens	17	26	471	1 262	1 733	27
Total	41	43	6 436	7 289	13 725	47
Salariées et salariés permanents par branche						
Spectacle vivant	52	52	6 597	5 289	11 886	56
Audiovisuel	49	47	4 992	5 408	10 400	48
Exploitation cinématographique	43	43	980	1 336	2 316	42
Distribution de films	68	62	92	63	155	59
Publicité	54	55	9 416	7 519	16 935	56
Espaces de loisirs, d'attractions et culturels	54	43	4 706	5 944	10 650	44
Presse écrite et agence de presse	54	52	4 244	3 805	8 049	53
Les éditions ¹	71	70	592	265	857	69
Diverses activités culturelles	60	64	116	66	182	64
Total	53	51	31 735	29 695	61 429	52
Artistes auteurs par catégorie						
Images fixes et arts visuels	72	74	1 000	414	1 414	71
Arts visuels 3D	68	67	208	92	300	69
Écrits et arts dramatiques	80	76	234	77	311	75
Musique et chorégraphie	12	16	22	117	139	16
Cinéma et audiovisuel	59	56	264	219	483	55
Photographes	41	43	217	243	460	47
Total	63	63	1 945	1 162	3 107	63
Journalistes rémunérés à la pige de la presse écrite et en ligne						
Total	77	80	97	27	124	78
Total général	52	50	40 213	38 173	78 385	51

1. À partir de 2020, la branche des Éditions rassemble l'édition de livres et l'édition phonographique (l'édition musicale rejoint également cette branche).

1. À partir de 2020, la branche des éditions rassemble l'édition de livres et l'édition phonographique (l'édition musicale rejoint également cette branche).

Source : Afdas, opérateur de compétences des secteurs de la culture, de la création, de la communication, du sport, du tourisme et des télécommunications et fonds de formation des artistes-auteurs, 2024

Tableau 69 – Taux d'insertion professionnelle des diplômées et diplômés 2019 de l'enseignement supérieur Culture en 2023, par filière

Unités et %

	Actif (%)	En recherche d'emploi (%)	Autre situation (%)	Effectifs
Architecture				
Femmes	93	6	0	461
Hommes	94	5	1	284
Effectif total	94	6	0	745
Arts plastiques				
Femmes	87	11	2	287
Hommes	90	9	2	129
Effectif total	88	10	2	416
Cinéma				
Femmes	97	3	0	36
Hommes	94	6	0	31
Effectif total	96	4	0	67
Patrimoine				
Femmes	94	6	0	71
Hommes	92	0	8	12
Effectif total	94	5	1	83
Spectacle vivant				
Femmes	93	7	0	153
Hommes	96	4	1	140
Effectif total	95	5	0	293
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture				
Femmes	92	7	1	1 008
Hommes	94	5	1	596
Effectif total	93	7	1	1 604

Champ : diplômées et diplômés de l'enseignement supérieur Culture en 2019, n'ayant pas obtenu de diplôme complémentaire depuis leur diplôme et n'étant pas inscrit en formation au moment de l'enquête.
Lecture : en janvier 2023, 93 % des femmes et 94 % des hommes ayant été diplômés en 2019 d'une école d'architecture ont un emploi.

Source : Enquête annuelle sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2024

Emploi et professions

Tableau 70 – Évolution de la part des femmes parmi les actifs exerçant une profession culturelle, 1997-2020

Unités et %

	1997	2003	2009	2015	2019		2020 (p)	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'actives et actifs en emploi	Part des femmes (%)	Nombre d'actives et actifs en emploi
Architectes	17	21	32	33	38	64 400	38	80 200
Professeures et professeurs d'art	57	58	50	56	61	56 500	62	51 600
Professions de la documentation et de la conservation	79	74	77	65	74	22 700	72	45 600
Professions de l'audiovisuel et des spectacles	28	33	30	32	34	202 300	34	201 100
<i>dont artistes des spectacles</i>	31	38	31	35	38	68 800	36	66 700
<i>dont professions et techniques des spectacles</i>	29	28	25	28	31	50 100	30	56 800
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles</i>	24	31	40	31	32	83 400	34	77 600
Professions des arts visuels et métiers d'art	36	38	44	45	48	216 100	48	223 800
<i>dont artistes plasticiens</i>	35	39	41	43	41	41 500	43	38 800
<i>dont photographes</i>	23	24	30	34	38	23 300	38	24 500
<i>dont professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration</i>	48	42	50	47	53	121 800	52	127 200
<i>dont métiers d'art</i>	27	34	40	50	44	29 500	44	33 300
Professions littéraires	46	46	52	54	53	94 200	53	99 300
<i>dont journalistes et cadres de l'édition</i>	43	44	55	51	48	63 800	49	63 800
<i>dont auteurs et autrices littéraires</i>	31	40	30	42	31	9 300	42	12 600
<i>dont traducteurs et traductrices</i>	68	67	56	68	75	21 100	73	22 900
Ensemble des professions culturelles	41	41	43	42	45	656 200	46	701 600
Ensemble des actives et actifs en emploi	44	46	47	48	48	27 050 000	49	27 285 200

p : donnée provisoire due à une rupture de série dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). L'enquête Emploi 2021 (permettant le calcul des indicateurs pour 2020) utilise la nouvelle PCS 2020 alors que toutes les enquêtes Emploi antérieures utilisent la PCS 2003 (pour davantage d'informations, voir la fiche « Emploi culturel » des *Chiffres Clés 2023*).
Champ : personnes de 15 ans ou plus en emploi, France métropolitaine pour la période 1991-2009 et France hors Mayotte, en 2015 et 2020.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2024

Tableau 71 – Part des femmes dans les métiers du spectacle vivant, par tranche d'âge, 2019-2022

Unités et %

	2019						
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus
Spectacle vivant							
Femmes	1 187	14 198	29 636	23 643	15 866	8 914	1 861
Hommes	760	15 366	37 052	37 253	30 114	17 573	4 420
Part des femmes (%)	61	48	44	39	35	34	30
Production audiovisuelle							
Femmes	1 949	7 362	15 838	11 137	7 650	3 937	1 626
Hommes	2 026	8 093	18 376	16 514	13 120	6 910	2 679
Part des femmes (%)	49	48	46	40	37	36	38
	2020						
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus
Spectacle vivant							
Femmes	623	8 844	24 196	21 088	14 091	8 304	1 650
Hommes	424	8 879	28 046	30 335	25 439	15 309	3 403
Part des femmes (%)	60	50	46	41	36	35	33
Production audiovisuelle							
Femmes	1 806	6 324	14 369	10 452	6 890	3 732	1 298
Hommes	1 910	6 838	16 221	14 898	11 835	6 426	2 414
Part des femmes (%)	49	48	47	41	37	37	35
	2022						
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus
Spectacle vivant							
Femmes	1 891	9 428	18 525	12 361	8 254	4 704	2 128
Hommes	1 999	10 066	20 384	17 260	14 165	8 243	3 918
Part des femmes (%)	49	48	48	42	37	36	35
Production audiovisuelle							
Femmes	1 489	18 111	32 474	25 765	17 050	10 318	2 420
Hommes	1 043	16 634	38 627	37 310	31 743	19 784	5 395
Part des femmes (%)	59	52	46	41	35	34	31

Note : les données sont issues des déclarations sociales nominatives faites par les entreprises et relatives aux exercices considérés. Pour une année d'observation, seules sont considérées les entreprises du secteur ayant déclaré du personnel à Audiens.
Remarque : les données par individu sont dédoublonnées. Ainsi, si une année donnée, un individu a été déclaré par deux employeurs différents d'une même branche, il n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens, 2024

Tableau 72 – Évolution de la part des femmes parmi les actifs et actives travaillant dans un secteur culturel, 2010-2020

Unités et %

	2010	2012	2014	2016	2018	2020	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'actives et actifs en emploi
Architecture	41	43	44	42	45	44	86 500
Arts visuels	46	48	47	46	44	47	122 800
Arts plastiques et autre création artistique	52	52	47	46	45	49	65 200
Photographie	28	33	42	40	36	34	20 000
Design	49	50	52	50	46	49	37 600
Audiovisuel/Multimédia	38	41	38	37	39	39	122 200
Édition audiovisuelle	45	45	45	41	44	48	38 600
Industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique	34	36	30	34	35	33	72 600
Diffusion audiovisuelle	34	50	48	40	45	44	11 000
Enseignement artistique amateur	45	54	50	49	48	56	38 700
Livre/Presse	58	56	57	59	57	59	129 000
Livre	67	68	65	64	64	64	52 000
Presse	53	51	53	56	53	55	77 000
Patrimoine	55	57	62	68	67	63	59 600
Publicité	51	47	43	45	50	51	80 000
Spectacle vivant	41	44	44	47	47	50	101 000
Ensemble des secteurs culturels	47	48	48	49	49	50	739 800
Ensemble des actives et actifs en emploi	47	48	48	48	48	49	27 285 200

Champ : personnes de 15 ans ou plus en emploi, France métropolitaine jusqu'en 2014 et France hors Mayotte, de 2016 à 2020.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2024

Tableau 73 – Part des femmes parmi les nouveaux et nouvelles membres et parmi les promues et promus au sein des sociétaires de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2023

Unités et %

	Nouveaux membres 2023		Promotion 2023 (effet au 1 ^{er} janvier 2024)			
	Effectifs	Part des femmes (%)	Adhérents promus au titre de sociétaire adjoint		Sociétaires adjoints promus au titre de sociétaires	
			Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Spectacle vivant	777	49	205	40	100	42
dont arts de la rue	78	55	10	30	3	33
dont cirque	128	41	24	25	13	31
dont chorégraphie	279	51	31	45	11	45
dont musique	355	50	17	29	14	36
dont mise en scène	72	53	28	39	21	52
dont théâtre	865	49	95	45	38	42
Audiovisuel	998	35	334	39	320	34
dont web	37	24	0	0	0	0
dont animation	140	28	64	30	69	26
dont cinéma	411	42	128	42	132	37
dont radio	54	57	23	26	20	55
dont télévision	356	29	119	42	99	32
Non connue	903	47	0	0	0	0
Total	3678	45	539	39	420	36

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), DEPS, 2024

Tableau 74 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2021-2023

Unités et %

	2021		2022		2023			
	Sociétaires	Nouvelles adhésions	Sociétaires	Nouvelles adhésions	Sociétaires		Nouvelles adhésions	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Auteurs compositeurs ou autrices compositrices	17	20	17	20	210 589	17	12 986	20
Auteurs réalisateurs ou autrices réalisatrices	17	18	17	18	4 663	17	197	16
Auteurs ou autrices de doublages et de sous-titrages	70	67	70	67	817	70	86	70
Total	17	20	17	19	216 069	18	13 269	20

Source : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2023

Tableau 75 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2021-2023

Unités et %

	31 décembre 2021			31 décembre 2022			31 décembre 2023		
	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)
Sociétaires de la Scam	17 102	26 562	39	19 306	28 665	40	20 317	29 438	41
Nouveaux et nouvelles membres	833	983	46	989	1 011	49	1 117	1 075	51

Source : Société civile des auteurs multimédia (Scam), janvier 2024

Tableau 76 – Effectifs et rémunérations parmi les agentes et agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), 2018-2022

Unités, euros et %

	2018	2019	2020	2021	Effectifs permanents inscrits au 31 décembre 2022			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Spécialiste	64	64	65	n.d.	105,02	72,76	177,78	59
Responsable d'opération	36	37	36	n.d.	228,81	395,29	624,09	37
Technicienne ou technicien d'opération	41	39	39	n.d.	123,51	195,82	319,33	39
Total filière scientifique et technique	41	41	42	42	586,38	843,85	1 430,24	41

	2018	2019	2020	2021	Rémunération mensuelle moyenne (en euros, traitement de base au 31 décembre 2022)			
	Écart femmes/hommes (%)	Écart femmes/hommes (%)	Écart femmes/hommes (%)	Écart femmes/hommes (%)	Femmes	Hommes	Total	Écart femmes/hommes (%)
Spécialiste	- 3	- 3	- 3	n.d.	3 097	3 133	3 111	- 1,2
Responsable d'opération	- 3	- 4	- 4	n.d.	2 959	3 108	3 051	- 4,8
Technicienne ou technicien d'opération	- 4	- 4	- 4	n.d.	2 515	2 603	2 568	- 3,4
Total filière scientifique et technique	- 3	- 3	- 3	- 3	2 884	2 970	2 933	- 2,9

Note : dernières données disponibles.

Source : Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), DEPS, 2024

Rémunération, entreprises culturelles

Tableau 77 – Revenus annuels moyens bruts par équivalent temps plein des salariées et salariés permanents du spectacle et de l'audiovisuel, 2020-2022

Euros et %

	2020			2021			2022		
	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)
Production audiovisuelle	42 298	48 165	- 12	44 846	50 949	- 12	45 491	51 109	- 11
Production cinématographique	41 542	48 210	- 14	42 284	51 731	- 18	44 432	52 881	- 16
Édition phonographique	38 759	55 792	- 31	42 030	52 947	- 21	42 111	54 320	- 22
Prestations techniques	31 700	33 900	- 6	37 181	41 637	- 11	39 857	45 785	- 13
Radiodiffusion	37 539	40 000	- 6	42 585	46 537	- 8	43 057	47 267	- 9
Spectacle vivant privé	21 089	26 080	- 19	24 386	29 724	- 18	29 014	36 318	- 20
Spectacle vivant public	27 832	32 764	- 15	30 261	35 905	- 16	31 583	37 829	- 17
Télédiffusion	49 137	55 752	- 12	56 999	68 797	- 17	58 493	71 263	- 18
Production de films d'animation	38 805	42 024	- 8	41 288	51 431	- 20	44 271	52 945	- 16
Distribution cinématographique	55 422	70 971	- 22	65 022	75 930	- 14	60 123	77 828	- 23
Édition musicale	40 820	43 430	- 6	46 155	42 254	9	50 049	48 431	3
Exploitation cinématographique	17 206	19 214	- 10	23 503	26 413	- 11	30 723	33 119	- 7
Total	35 396	40 379	- 12	39 696	46 786	- 15	41 166	49 195	- 16

Note : les données sont issues des déclarations nominatives faites par les entreprises et relatives aux exercices considérés. Pour une année d'observation, nous ne considérons que les entreprises du secteur ayant déclaré du personnel à Audiens.
Remarque : les données par individu sont dédoublonnées. Ainsi, si une année donnée, un individu a été déclaré par deux employeurs différents d'une même branche, il n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens, 2024

Tableau 78 – Résultats de l'index égalité professionnelle pour les établissements de plus de 50 salariées et salariés (comparaison des chiffres publiés sur EGAPRO)

Établissement public	Effectifs de référence	Index 2022 (données 2021)						Index 2023 (données 2023)						Total note index 2022	Total note index 2023
		Écart de rémunération /40	Écart taux d'augmentation /35 ou sur 20 pour +250 salariés	Écart taux de promotion /15	Retour congés maternité /15	Hautes rémunérations /10	Total note index 2022	Écart de rémunération /41	Écart taux d'augmentation /35 ou sur 20 pour +250 salariés	Écart taux de promotion /16	Retour congés maternité /16	Hautes rémunérations /11	Total note index 2022		
ONP	1 000 salariés et plus	39	20	15	15	10	99	40	-	10	15	10	95		
CMPP	251 à 999 salariés	38	20	15	0	10	83	36	20	15	0	10	81		
Comédie-Française	251 à 999 salariés	39	20	5	15	10	99	40	20	10	15	10	95		
EPPGHV	50 à 250 salariés	39	35	s.o.	15	5	94	39	25	s.o.	15	5	84		
Odéon	50 à 250 salariés	39	35	s.o.	15	10	99	37	35	s.o.	15	10	97		
Palais de Tokyo	50 à 250 salariés	36	25	s.o.	15	10	86	36	35	s.o.	15	10	96		
Colline	50 à 250 salariés	33	35	s.o.	n.d.	5	86	34	35	s.o.		5	87		
Opéra-Comique ¹	50 à 250 salariés			s.o.				35	35	s.o.	15	5	90		
TNS	50 à 250 salariés	35	35	s.o.	n.d.	10	94	34	35	s.o.	15	10	94		
TND Chaillot	50 à 250 salariés	40	35	s.o.	15	10	100	36	35	s.o.	15	10	96		
CNM	50 à 250 salariés	19	n.d.	s.o.	n.d.	10	n.d.	37	35	s.o.	n.d.	10	96		
RMN	251 à 999 salariés	39	20	15	15	10	99	39	20	15	15	10	99		
Universcience	1 000 salariés et plus	39	20	15	15	10	99	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
Les arts décoratifs	251 à 999 salariés	38	20	15	15	10	98	38	20	15	15	10	98		
CAPA	50 à 250 salariés			s.o.						s.o.					
Radiofrance	1 000 salariés et plus	38	20	15	15	10	98	39	n.d.	15	15	5	94		
BNF	1 000 salariés et plus	39	20	15	0	5	79	nc	nc	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
Domaine national de Chambord	50 à 250 salariés	37	35	s.o.	15	5	92	38	35	s.o.	15	5	93		
INA	251 à 999 salariés	39	20	15	15	10	99	39	20	15	15	10	99		
Moyenne des EP du ministère de la Culture							94						93		
Moyenne nationale du secteur « arts, spectacle et activités récréatives » ²							86						89		
Moyenne nationale tous secteurs ²							88						89		

n.d. : données non disponibles.

s.o. : sans objet. Le critère « écart taux de promotion » ne s'applique qu'aux entreprises de + de 250 salariés.

1. L'index 2022 de l'Opéra-Comique est publié sur le site internet de l'EP et non sur le site EGAPRO.

2. Moyenne consultée le 13 février 2023 sur le site egapro.travail.gouv.fr/

Source : site EGAPRO du ministère du Travail : <https://egapro.travail.gouv.fr/DGCA/DDEPS>, 2024

Droits d'auteur

Tableau 79 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2020-2023

Euros et %

	2020		2021		2022		2023	
	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)
Audiovisuel								
Femmes	4 341	26	3 861	0	4 015	29	4 167	30
Hommes	4 201	74	4 026	0	4 072	71	4 291	70
Écart femmes/hommes (%)	3		- 4		- 1		- 3	
Spectacle vivant								
Femmes	1 233	33	931	34	1 561	37	1 768	26
Hommes	2 134	67	1 511	66	2 900	63	3 003	73
Écart femmes/hommes (%)	- 42		- 38		- 46		- 41	

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), DEPS, 2024

Tableau 80 – Droits d'auteur moyens des membres de la Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2009-2022

Euros et %

	2009	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Femmes	2 722	3 456	2 966	2 857	2 924	2 929	2 984	2 682	2 779	2 300	2 550
Hommes	3 422	3 645	3 190	3 199	3 190	3 136	3 195	2 899	2 914	2 485	2 684
Écart femmes/hommes (%)	- 20	- 5	- 7	- 11	- 8	- 7	- 7	- 7	- 5	- 7	- 5

Source : Société civile des auteurs multimédia (Scam)/Ministère de la Culture, DEPS, 2024

Tableau 81 – Répartition des droits d'auteur annuels perçus par l'intermédiaire de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) en 2022

Unités, euros et %

	Nombre ayants droit répartis	Femmes (%)	Écart représentation par tranche de revenus / représentation globale des femmes	Hommes (%)	Écart représentation par tranche de revenus / représentation globale des hommes
+ de 20 000 €	1 300	37	- 1 pt	63	+ 1 pt
10 000 € à 20 000 €	1 271	40	+ 2 pts	60	- 2 pts
5 000 € à 10 000 €	1 601	39	+ 1 pt	61	- 1 pt
2 500 € à 5 000 €	1 979	42	+ 4 pts	58	- 4 pts
1 000 € à 2 500 €	3 276	39	+ 1 pt	61	- 1 pt
500 € à 1 000 €	6 114	40	+ 2 pts	60	- 2 pts
250 € à 500 €	6 583	40	+ 2 pts	60	- 2 pts
100 € à 250 €	10 381	33	- 5 pts	67	+ 5 pts
Inf. à 100 €	7 955	38	-	62	-
Total	40 460	38		62	

Source : Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2024

Lutte contre les discriminations sexuelles et sexistes

Tableau 82 – Saisines de la cellule externe de recueil et de traitement des signalements du ministère de la Culture liées au sexe et au genre, 2019-2023

Unités

	Nombre de saisines concernées		Auteur-riche de la saisine						Genre des personnes concernées		Âge des personnes concernées													
			Employeur		Témoïn		Personne directement concernée				Hommes	Femmes	Moins de 30 ans	30 à 39 ans		40 à 49 ans		50 à 59 ans		Plus de 60 ans	Non renseigné			
	2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023				
Situations de violence ou harcèlement à caractère sexuel ou sexiste (traitées <i>via</i> la cellule externe de signalement)	18	57	5	31	2	8	11	16	1	0	10	16	3	6	4	6	4	3	0	1		0		0
Situations de discrimination liée au sexe (inclus le sexe, la situation de famille, la maternité, la grossesse, l'orientation sexuelle) (traitées <i>via</i> la cellule externe de signalement)	6	8	0	1	0	0	6	7	3	2	3	5	0	0	2	3	4	1	0	2		0		1

Note : le prestataire a changé en octobre 2022. La mission est élargie au harcèlement moral, aux menaces et à tout autre acte d'intimidation. Le champ des bénéficiaires a été élargi.

Note : le prestataire a changé en octobre 2022. La mission est élargie au harcèlement moral, aux menaces et à tout autre acte d'intimidation. Le champ des bénéficiaires a été élargi.

Source : Ministère de la Culture, Service des ressources humaines, 2024

Tableau 83 – Sanctions disciplinaires prises par le ministère de la Culture à l'encontre des fonctionnaires et contractuels pour violences sexuelles et sexistes de 2014 à 2023

Unités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Statut										
Contractuel								1	10	1
Fonctionnaire	2			1	2	5	3	4	7	6
Sanction										
1 ^{er} groupe ou équivalent						1	1	3	8	3
2 ^e groupe ou équivalent	1				1	2		1		2
3 ^e groupe ou équivalent					1	1	1		6	2
4 ^e groupe ou équivalent	1			1		1	1	1	3	
Catégorie de fait										
Agissement sexiste	1				1			1	7	1
Harcèlement sexuel										
Violences sexistes et sexuelles	1			1	1	5	3	4	10	6
<i>Viol</i>										
Agression sexuelle (hors viol)	1					1	1			1
Harcèlement sexuel							1	1	6	2
Atteinte sexuelle sur mineur										
Fait de pédopornographie				1						
Corruption de mineurs										
Captation d'images impudiques										
Exhibition										
Geste déplacé										2
Violence sexiste, notamment sur conjoint										
Autres (injure ou diffamation à caractère sexuel ou sexiste, outrage sexiste, etc.)					1	4	1	3	4	1
Total	2			1	2	5	3	5	17	7

Note : le premier groupe de sanction regroupe les avertissements, blâmes et exclusions temporaires de fonctions (ETF) de 1 à 3 jours ; le deuxième groupe regroupe les ETF de 4 à 15 jours et les déplacements d'office, l'abaissement d'échelon à l'échelon immédiatement inférieur à celui détenu par l'agent et la radiation du tableau d'avancement ; le troisième groupe regroupe les ETF de 16 jours à 2 ans et la rétrogradation au grade immédiatement inférieur et à l'échelon correspondant à un indice égal ou, à défaut, immédiatement inférieur à celui afférent à l'échelon détenu par l'agent ; le quatrième groupe regroupe les licenciements et révocations.

Source : Ministère de la Culture, Service des ressources humaines, DEPS, 2024

Table des tableaux

Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture

Postes de direction

Direction du ministère de la Culture

Tableau 1 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2020-2024	17
--	----

Services à compétence nationale

Tableau 2 – Part des femmes dans les postes de direction des services à compétence nationale, 2019-2024	18
--	----

Établissements publics

Tableau 3 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé des établissements publics, 2019-2024	18
Tableau 4 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2022-2024	19
Tableau 5 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2019-2024	19
Tableau 6 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2019-2024	20

Audiovisuel public

Tableau 7 – Part des femmes parmi les présidences des entreprises de l'audiovisuel public, 2019-2024	20
Tableau 8 – Part des femmes aux comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2019-2024	20
Tableau 9 – Part des femmes à la direction des antennes de l'audiovisuel public, 2019-2024	21
Tableau 10 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France 3, 2019-2024	21
Tableau 11 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France Bleu, 2019-2024	21

Conseils d'administration

Établissements publics

Tableau 12 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2020-2024	22
---	----

Audiovisuel public

Tableau 13 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2020-2024	23
---	----

Commissions et instances consultatives

Centre national de la musique

Tableau 14 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la musique pour les présidences, membres titulaires et membres suppléants, 2020-2024	24
---	----

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 15 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2017-2023	25
---	----

Centre national des arts plastiques

Tableau 16 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques, 2020-2024	25
--	----

Centre national du livre

Tableau 17 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL), 2017-2023	26
Tableau 18 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL) selon leur spécialité, 2019-2023	26

Emploi et rémunération

Ministère de la Culture

Tableau 19 – Rémunération comparée des agentes et agents titulaires (en personnes physiques) du ministère de la Culture en 2022	28
Tableau 19 bis – Rémunération comparée des agentes et agents titulaires (en ETPT) du ministère de la Culture en 2022 ...	29
Tableau 20 – Rémunérations comparées des agentes et agents contractuels du ministère de la Culture en 2022	30

Jurys et concours

Ministère de la Culture

Tableau 21 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture, 2022	32
---	----

Secteur culturel et artistique

Postes de direction

Création artistique – Structures subventionnées

Tableau 22 – Part des femmes parmi les directions des lieux de création et de diffusion des arts visuels et du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture, 2019-2024	35
--	----

Patrimoine

Tableau 23 – Part des femmes parmi les chefferies des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2018-2024 ..	36
Tableau 24 – Part des femmes parmi les directions des archives départementales, 2019-2023	36
Tableau 25 – Part des femmes parmi les directions-chefferies de service ou de département dans les trois services à compétence nationale (SCN) des archives, 2020-2023	37
Tableau 26 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2018-2023	37

Enseignement supérieur

Tableau 27 – Part des femmes parmi les directions des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2022-2024	38
---	----

Entreprises culturelles

Tableau 28 – Part des femmes à la direction des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2021-2024	38
--	----

Accès aux moyens de création et de production

Création artistique

Tableau 29 – Aides à la création artistique (danse) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2022	39
Tableau 29 bis – Aides à la création artistique (musique) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2022	40
Tableau 29 ter – Aides à la création artistique (théâtre et arts associés) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2022	41
Tableau 29 quater – Aides à la création artistique (total) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2022	42
Tableau 29 quinties – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2018-2022	42

Livre

Tableau 30 – Répartition du soutien du Centre national du livre (CNL) aux auteurs et autrices et traducteurs et traductrices par type d'aide en 2023	43
Tableau 31 – Répartition du soutien du CNL aux auteurs et autrices et traducteurs et traductrices par domaine éditorial en 2023	43

Cinéma et audiovisuel

Tableau 32 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes (avant réalisation) du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2012-2022	44
Tableau 33 – Devis moyen des films d'initiative française, 2012-2022	44

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias

Théâtre

Tableau 34 – Répartition des spectacles programmés selon le sexe de la personne les ayant écrits, adaptés, traduits, mis en scène, scénographiés et chorégraphiés, saison 2023-2024	46
--	----

Musique

Tableau 35 – Part des femmes dans la programmation des opéras, saison 2023-2024	46
--	----

Photographie

Tableau 36 – Femmes photographes en 2020	47
Tableau 37 – Part des femmes dans la programmation artistique de photographie, 2019-2022	47
Tableau 37 bis – Part des femmes dans les acquisitions publiques de photographie, 2018-2022	47
Tableau 37 ter – Part des femmes à la direction des principaux établissements dans le domaine de la photographie, 2019-2023	47
Tableau 37 quater – Enseignantes et enseignants, étudiantes et étudiants des secteurs de la photographie, 2021-2024 ...	48

Jeu vidéo

Tableau 38 – Place des auteurs et autrices dans les projets d'expériences numériques aidés par le CNC, 2019-2022	48
Tableau 39 – Part des femmes dans les métiers des effets visuels numériques (VFX), 2020-2022	49

Arts plastiques

Tableau 40 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 2015-2022	49
Tableau 40 bis – Nombre d'artistes acquis par les FRAC selon leur origine et part des artistes femmes des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 2020-2022	49
Tableau 41 – Part des femmes parmi les artistes exposés dans les FRAC et les centres d'art, 2016-2022	50

Patrimoine

Tableau 42 – Part des femmes parmi les commissaires de quelques grandes expositions, 2017-2023	50
---	----

Cinéma

Tableau 43 – Nombre et part de courts-métrages réalisés par des femmes selon le genre, 2021-2022	50
Tableau 44 – Part des femmes dans la réalisation de longs-métrages (films agréés), 2012-2022	50
Tableau 45 – Part de longs-métrages réalisés par des femmes selon le type de coproduction, 2012-2022	51
Tableau 46 – Films d'initiative française selon le type de film et le genre des réalisateurs et réalisatrices, 2012-2022	51

Médias

Tableau 47 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2014-2022	51
Tableau 48 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de radio publiques et privées, 2017-2022	52
Tableau 49 – Part des femmes à la radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, 2016-2022	52
Tableau 50 – Part des femmes à la radio, toutes catégories confondues, 2016-2022	52
Tableau 51 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de télévision publiques et privées, 2017-2022	52
Tableau 52 – Part des femmes à la télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience, 2016-2022	52
Tableau 53 – Part des femmes à la télévision, toutes catégories confondues, 2017-2022	52
Tableau 54 – Part des femmes parmi les détenteurs et les détentrices de la carte de presse, 2019-2022	53
Tableau 55 – Part des femmes parmi les expertes et experts / invitées et invités de certains programmes à la télévision et à la radio en 2023	53

Consécration artistique

Cinéma

Tableau 56 – Part des femmes parmi les lauréates et les lauréats de certaines distinctions aux Césars du cinéma, 1976-2023	54
Tableau 57 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury, 1970-2023	54

Musique

Tableau 58 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz, 1985-2023	55
--	----

Théâtre

Tableau 59 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Molières, 1987-2023	55
---	-----------

Livre

Tableau 60 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2016-2023	56
Tableau 61 – Part des femmes parmi les sélections et parmi les nominations pour neuf prix littéraires, 2012-2023	56
Tableau 62 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2023	56

Photographie

Tableau 63 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix photographiques emblématiques, 2012-2023	56
---	-----------

Architecture

Tableau 64 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de prix d'architecture emblématiques, 2021-2023	57
---	-----------

Ordres nationaux

Tableau 65 – Parts des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2023	57
Tableau 66 – Part des femmes dans la composition de l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des beaux-arts, 2022-2024	57

Formation, éducation, emploi, rémunération**Enseignement, formation**

Tableau 67 – Part des femmes parmi les étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2010-2023	58
Tableau 68 – Part des femmes parmi les actifs et actives des secteurs culturels ayant bénéficié d'une formation continue en 2019-2022	59
Tableau 69 – Taux d'insertion professionnelle des diplômées et diplômés 2019 de l'enseignement supérieur Culture en 2023, par filière	60

Emploi et professions

Tableau 70 – Évolution de la part des femmes parmi les actifs exerçant une profession culturelle, 1997-2020	60
Tableau 71 – Part des femmes dans les métiers du spectacle vivant, par tranche d'âge, 2019-2022	61
Tableau 72 – Évolution de la part des femmes parmi les actifs et actives travaillant dans un secteur culturel, 2010-2020 ...	62
Tableau 73 – Part des femmes parmi les nouveaux et nouvelles membres et parmi les promues et promus au sein des sociétés de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2023	62
Tableau 74 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2021-2023	63
Tableau 75 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2021-2023	63
Tableau 76 – Effectifs et rémunérations parmi les agentes et agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), 2018-2022	63

Rémunération, entreprises culturelles

Tableau 77 – Revenus annuels moyens bruts par équivalent temps plein des salariées et salariés permanents du spectacle et de l'audiovisuel, 2020-2022	64
Tableau 78 – Résultats de l'index égalité professionnelle pour les établissements de plus de 50 salariées et salariés (comparaison des chiffres publiés sur EGAPRO)	65

Droits d'auteur

Tableau 79 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2020-2023	66
Tableau 80 – Droits d'auteur moyens des membres de la Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2009-2022	66
Tableau 81 – Répartition des droits d'auteur annuels perçus par l'intermédiaire de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) en 2022	66

Lutte contre les discriminations sexuelles et sexistes

Tableau 82 – Saisines de la cellule externe de recueil et de traitement des signalements du ministère de la Culture liées au sexe et au genre, 2019-2023	67
Tableau 83 – Sanctions disciplinaires prises par le ministère de la Culture à l'encontre des fonctionnaires et contractuels pour violences sexuelles et sexistes de 2014 à 2023	67

Directeur de la publication : Amandine Schreiber,
cheffe du département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation

Date de publication : mars 2024

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>

https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons
de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse

contact.deps@culture.gouv.fr

La douzième édition de *l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication* paraît, comme chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Établi depuis 2013 à partir des données de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective, *l'Observatoire* réunit cette année plus de 700 indicateurs rassemblés dans plus de 90 tableaux sur la part des femmes au sein des institutions culturelles et dans l'ensemble des secteurs qui composent le champ culturel: patrimoine, création artistique, spectacle, cinéma, audiovisuel, livre, presse, médias. Leur présence aux postes de direction, leurs revenus, leur accès aux moyens de création et de production et à la formation professionnelle sont couverts pour une large partie du champ.

L'Observatoire mesure les progrès réalisés mais aussi les inégalités qui perdurent et permet d'identifier les priorités d'action à mener, pour que les femmes accèdent aux mêmes opportunités, responsabilités, rémunérations et à la même reconnaissance que les hommes.

